

DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE**7, rue Émile-Dubois, 75014 PARIS**

Tél. : 01 42 65 08 87, télécopie : 01 40 06 04 46

Mél. : dlf78@club-internet.fr, site : www.langue-francaise.org

N° 211**Janvier - février - mars 2004****DU PRÉSIDENT**

- 2 Discours sur les prix littéraires.
Jean Dutourd

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

- 5 Le français en Algérie. *Abdellah Hami*
6 Le français en Russie. *Maria Kozlova*
8 La féminisation de la langue en Suisse.
Étienne Bourgnon
11 XX^e biennale de la langue française.
12 Les brèves. *Françoise Merle*

LES LANGUES DE L'EUROPE

- 15 Questions sur le multilinguisme.
Anna-Maria Campogrande
16 Tout n'est pas perdu. *Pascal Lamy*
17 Appel (*suite*).

LE FRANÇAIS EN FRANCE**Vocabulaire**

- 19 L'Académie gardienne de la langue.
20 Mots en péril. *Jean Tribouillard*
21 Acceptions et mots nouveaux.
22 Animal solitaire et bêtes de compagnie.
Pierre Delaveau et Philippe Guran
25 Doublets. *Jean Tribouillard*
26 La langue de l'immobilier. *Damien Périn*
28 Étalon. *Bernie de Tours*
29 Courrier. *Janet Raffailac*
30 Voulez-vous fermer la fenêtre...
Philippe Ruiz
31 Le caducée. *Philippe Lasserre*

Style et grammaire

- 32 Un patio koweïtien. *Ange Bizet*
34 Deux autres lieux dont on parle. *Nicole Vallée*
34 Un sac de *ne*. *Jacques Moulinier*
36 Mots en *cage*. *Jacques Pépin*
38 Le trait d'union fait la force.
Bruno Dewaele

Style et grammaire (suite)

- 38 Extrait de *La Lettre* du CSA.
39 Le saviez-vous ?

Humeur / humour

- 43 L'aire du taon. *Jean Brua*
44 Féminisation de *bouc émissaire*.
Maurice Cara
45 Les formules de la Formule 1.
Philippe Rallion
46 Néologomania. *Martial Lenoir*
46 Nostalgie, quand tu nous tiens...
Xavier Boissaye
47 La langue française de La Poste.
Claude Chaussepied
48 Traduction hâtive. *François Thouvenin*
49 Mots de Touraine. *Valentine Fombeur*
50 Notre langue en 2002 et 2003.
Raymond Besson

Agir ?

- 51 Le billet de la rédaction. *Jacques Pépin*
51 Transcription phonétique.
52 Destin des pictogrammes.
Jean-Claude Amboise
54 Le « onze » d'Angleterre (*sic*).
Jean-Pierre Colignon
56 Sauvons l'oûquequi ! *Michel Crozier*
56 Sur l'internet.
57 Pour le plaisir...

La langue française pour un professeur :

- 58 Louise Peloquin

NOUVELLES PUBLICATIONS

- 60 *Romain Vaissermann, Pierre Delaveau, Claude Gruaz et Françoise Merle*

- 64 **Les anniversaires de l'an 2004.**

I à XVI VIE DE L'ASSOCIATION

Directrice de la publication : Guillemette Mouren-Verret

Paul Koch Imprimeur - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, tél. : 01 48 76 09 55 - DÉPÔT LÉGAL P - 2004 - 1

Revue trimestrielle

Dépôt légal n° 8

CPPAP n° 0308 G 83143

DU PRÉSIDENT

DISCOURS SUR LES PRIX LITTÉRAIRES

Lors de la séance publique annuelle de l'Académie française, le 4 décembre 2003, ce discours incombait à notre président Jean Dutourd, directeur en exercice.

Un de nos confrères qui siégeait dans notre compagnie il y a cent cinquante-trois ans, nous a laissé de la séance du 19 mai 1850 un croquis des plus instructif. Il s'agissait de juger le concours de prose de cette année-là, dont le sujet était l'éloge de Madame de Staël, et d'attribuer un prix au meilleur texte.

Voici selon notre confrère, le spectacle de la docte assemblée dans cette occupation :

« *M. de Barante lit une brochure, M. Mérimée écrit. MM. Salvandy et Vitet causent à voix haute, MM. Guizot et Pasquier causent à voix basse, M. de Ségur tient un journal, MM. Mignet, Lebrun et Sainte-Aulaire rient de je ne sais quel lazzi de M. Viennet, M. Scribe fait des dessins à la plume sur un couteau de bois, M. Flourens arrive et ôte son paletot. MM. Patin, de Vigny, Pongerville et Empis regardent le plafond ou le tapis. M. Sainte-Beuve s'exclame de temps en temps. M. Villemain lit le manuscrit en se plaignant du soleil qui entre par la fenêtre. M. de Noailles est absorbé dans une manière d'almanach qu'il tient entrouvert, M. Tissot dort. Moi j'écris ceci. Les autres académiciens sont absents.* »

Tout le monde naturellement a reconnu le style de ce croquis, lequel n'a pu être dessiné que par la patte d'un lion. Ce lion s'appelle Victor Hugo. Celui-ci, d'après ce que l'on peut en juger à la lecture des *Choses vues*, aimait bien l'Académie et y était raisonnablement assidu, ce qui n'altérerait pas son esprit mutin.

L'Académie demeure toujours plus ou moins semblable à elle-même, avec un pourcentage assez constant d'hommes de talent. Il y a toutefois quelques petits domaines où, en vieillissant, elle a fait des progrès. Celui des prix littéraires en particulier.

Le pauvre Victor Hugo ne pourrait plus écrire aujourd'hui le morceau que je vous ai lu. Nous sommes devenus d'un sérieux, d'une application, d'une conscience qui n'a pas de nom. Combien de prix distribuons-nous chaque année ? Plus de soixante dont certains, à ce qu'il me semble, sont assez bien

dotés ou trouvent quelque faveur dans le public, lequel resterait muet de saisissement s'il était témoin du travail que nous fournissons, nous autres vieillards qui ne connaissons jamais les loisirs de la retraite, et de toutes les précautions que nous prenons pour récompenser le mérite.

D'abord nous formons des commissions, c'est-à-dire que dix ou douze de nos membres se portent volontaires pour prendre connaissance des ouvrages qu'on nous soumet et faire un rapport de lecture.

La salle 4, au premier étage, où les commissions se réunissent, est particulièrement sévère. Elle est meublée d'une grande table recouverte d'un tapis rouge, et d'une quinzaine de fauteuils dans lesquels on ferait volontiers une bonne petite sieste post-prandiale. En effet, nous poussons l'abnégation jusqu'à arriver à deux heures moins le quart de l'après-midi, ce qui veut dire que nous partons de chez nous une demi-heure ou un quart d'heure plus tôt, la dernière bouchée de notre repas frugal à peine avalée. Est-ce là, je vous le demande, un régime pour vieux dyspeptiques ? Que l'on s'étonne ensuite que quelques-uns d'entre nous dodelinent du chef pendant les discussions.

Arrivés à la salle 4, nous trouvons quand même une tasse de café préparée par l'appariteur, qui nous propose également de l'eau minérale et des biscuits secs. Je n'ai jamais vu la moindre goutte d'alcool servie dans ce lieu ni dans toute l'enceinte de l'Institut d'ailleurs, sauf aux réceptions officielles comportant un buffet.

Il y a un petit brouhaha amical lorsque nous nous retrouvons. Le secrétaire perpétuel s'assied en face d'un buste de Victor Hugo quinquagénaire dû au ciseau lyrique de David d'Angers, le visage horriblement pensif, son vaste front de marbre ceint d'une couronne de lauriers de marbre. D'autres bustes décorent les murs parmi lesquels celui d'Alexandre de Laborde dont on ne sait plus grand-chose si ce n'est qu'il était archéologue et préfet de la Seine en 1830, ainsi que l'effigie marmoréenne de Thenard père qui, je l'avoue, jusqu'à ce que je franchisse la porte de la salle 4, m'était aussi inconnu que son fils et que le reste de sa famille. Au bas bout de la table, Mlle Durix, secrétaire des commissions, étale divers papiers et registres devant elle. Elle dispose également d'une corbeille d'osier dans laquelle elle recueille les bulletins de vote des présents, car tout échange de vues se termine démocratiquement par un vote. C'est la tradition de l'Académie qui ne prend jamais de décision qu'à la majorité des voix.

Chaque membre des commissions a plusieurs volumes à lire, et le plus étonnant, c'est qu'il les lit. Lorsque la commission se réunit à nouveau,

chacun raconte ses lectures et donne son avis sur leur qualité. Il y en a même qui fournissent un rapport écrit. Ah ! Oui, vraiment, nous sommes loin de M. Tissot qui sommeille et de M. de Pongerville rêvant les yeux au plafond. Tels que vous nous voyez cet après-midi, habillés en scarabées, comme disait Léon-Paul Fargue, nous sommes un peu à l'honneur nous aussi. Le mérite de nos lauréats est d'avoir mené une œuvre à bien, et le nôtre, moindre sans doute, a été de reconnaître cet exploit car c'en est un, toujours, d'écrire un livre jusqu'au bout. Et peut-être que quelque jour, certains d'entre vous endosseront un costume de scarabée. Cela s'est vu.

Après s'être réunies deux fois, les commissions proposent à la Compagnie trois noms. Il est admis que ladite compagnie fait confiance aux commissions et ne vote que sur les trois noms. Il est arrivé une fois, cependant, il y a quelques années, qu'un de nos confrères, homme plein de vivacité et volontiers contredisant, fût mécontent d'un certain choix. Il tira en quelque sorte de son bicornes un candidat dont personne d'entre nous n'avait lu une ligne et dont il s'était entiché. Comme il était très éloquent, très persuasif, il entraîna la Compagnie, qui vota massivement pour cet inconnu, lequel grâce à nous vécut trois semaines de notoriété et retomba dans les ténèbres. Ce fait unique d'un académicien récusant une commission nous ébranla si fort que nous en parlons encore aujourd'hui et que nous prenons de minutieuses précautions pour qu'il ne se renouvelle pas.

Je sais bien que, dans les discours de distribution des prix, rien n'est fastidieux comme le préambule, et qu'on attend avec plus ou moins d'impatience qu'il se termine avant de passer aux choses sérieuses, C'est-à-dire à la liste des lauréats. J'ai été un peu long mais mon excuse est qu'il faut bien, de temps en temps, décerner un petit satisfecit aux honnêtes examinateurs qui ont le rôle ingrat de poser des couronnes sur des fronts qui ne sont pas les leurs, après avoir lu beaucoup de nouveautés dont la plupart, comme on peut penser, ne sont pas des chefs-d'œuvre.

Je vous ai fait attendre, chers lauréats, et peut-être certains d'entre vous, comme M. Tissot, se sont endormis en m'écoutant. C'est le moment de vous réveiller car vos noms vont faire résonner joyeusement cette vénérable coupole.

Le voici donc, ce palmarès de l'année 2003 qui sera lu par Mme le Secrétaire perpétuel, ce qui, évidemment, en doublera le charme.

Jean DUTOURD
de l'Académie française

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

LE FRANÇAIS EN ALGÉRIE

Ces courriels adressés à notre vice-président Marceau Déchamps par le président de l'Association pour la recherche en didactique du français langue étrangère (ARDIFLE), qui compte déjà quatre-vingts professeurs de français en Algérie, prouvent une fois de plus que notre langue est souvent mieux défendue et illustrée par des étrangers que par les Français.

Il me fait un grand plaisir de me rapprocher de vous pour de plus amples informations sur la vocation de l'association Défense de la langue française. Je préside une association vouée à la recherche pédagogique et travaillant sur des projets liés à la didactique du français ; nos actions s'inscrivent dans le combat pour la promotion et le maintien de cette langue dans notre système éducatif. À ce titre, nous aimerions savoir s'il est possible d'établir une coopération avec votre association en vue d'appuyer nos projets. Avec l'espoir de trouver des réponses à nos attentes, je vous prie de croire à mes salutations distinguées.



Abdellah HAMI

* * *
* *

Merci de votre gentille réponse, j'accepte volontiers votre offre d'un abonnement gratuit à votre revue et vous en remercie infiniment. Ce geste constitue déjà un premier appui pour nous aider à rompre avec notre isolement ; je ne vous cache pas que parfois nous avons le sentiment d'être abandonnés et que le rayonnement du français et la construction de la Francophonie semblent avancer partout ailleurs sauf en France eu égard à certaines positions émanant d'institutions officielles. Nous sommes inquiets par les nouveaux rapports de force qui semblent se dessiner en faveur d'un monde unipolaire et son bulldozer linguistique menaçant les diversités. En attendant le plaisir de vous lire à nouveau, j'entends continuer à échanger avec vous et tisser des relations de collaboration au service de la langue que nous partageons et DÉFENDONS. Amitiés.

Abdellah HAMI

M. Abdellah Hami : BP 377, 14300 Ksar-Chellala, W/Tiaret, Algérie,
tél. : (00/213) 46 46 82 82, fax : (00/213) 46 46 81 50, mél. : hamiabdou@hotmail.com



LE FRANÇAIS EN RUSSIE

À toute époque de l'histoire de notre pays, le français était incontestablement adoré et admiré. Son développement en Russie a une longue et riche histoire inséparablement liée à celle de notre pays.

Au début du XIX^e siècle, la langue française était bien répandue parmi les nobles russes, qui la maîtrisaient admirablement. C'était bien la norme de parler français en famille, avec ses enfants, de s'écrire en français et même de déclarer son amour. Cette étape de l'épanouissement de la langue est reflétée dans le roman du célèbre écrivain russe Léon Tolstoï, *Guerre et Paix*. Un personnage de son roman dit que « *même étant né en Russie, il pense en français* », car le français représentait pour lui non seulement la manière de parler mais aussi celle de penser. La culture française a pénétré les âmes des nobles russes. Plusieurs grands écrivains russes créaient leurs œuvres en deux langues à la fois : en russe et en français, qui était presque leur langue maternelle, puisqu'ils la parlaient dès leur première enfance.

Les temps ont passé. Les époques ont changé. L'histoire de notre pays a connu des images glorieuses et sanglantes, des événements qui ont bouleversé notre vie, nos traditions et, en quelque mesure, notre mentalité. Juste avant la Seconde Guerre mondiale, le français avait commencé à perdre de son importance et c'était l'allemand qui s'était répandu assez vite en Russie. Tout au long de quelques décennies, on l'apprenait dans tous les établissements scolaires.

Aujourd'hui, l'anglais s'est propagé et tient la place prépondérante parmi les langues étrangères étudiées dans notre pays. Aujourd'hui, la plupart des élèves sont motivés pour étudier l'anglais, car ils croient bien que c'est la langue universelle, internationale, celle de leur avenir et de leur travail. Le français en Russie tient la troisième place (ce qui est fort dommage). Il vient après l'allemand, mais ces dernières années, on remarque un intérêt réveillé envers le français, la France et la culture si riche de ce pays. On commence à l'étudier à l'école.

Le français à Voronej

À Voronej, on peut compter cinq ou six écoles où l'on enseigne le français et un lycée spécialisé, où les élèves apprennent le français dès la première classe. (Il y a une différence entre la compréhension russe et française de cette notion. En Russie, les études à l'école commencent par la première classe : les



enfants ont alors sept ans et ils quittent cet établissement scolaire à l'âge de dix-sept ans.) Comme je suis une ancienne élève de ce lycée, je pourrais remarquer que le niveau de l'enseignement du français est très élevé. On utilise d'authentiques manuels français dès le début de l'apprentissage de la langue. Parmi les disciplines, on enseigne l'histoire de France, les sciences économiques et sociales, le français des affaires, la grammaire.

Parmi les établissements supérieurs de Voronej, l'université (VSU) joue un très grand rôle dans l'enseignement du français.

La faculté de philologie romano-germanique de l'université d'État de Voronej est très active pour la promotion du français parmi les étudiants. Après avoir terminé la faculté, les étudiants reçoivent leur diplôme de professeur de français, d'interprète (du français en russe, du russe en français – la spécialité de notre école d'interprétariat), de linguiste. Les études durent cinq années. Dès la première année, on a des cours de littérature française, de grammaire, de phonétique, de conversation, de presse écrite française. En troisième année, on a des cours de littérature, d'analyse des œuvres littéraires classiques françaises, de lexicologie, des cours de civilisation, d'histoire de France, d'histoire de la langue, de grammaire théorique. En quatrième et cinquième, les étudiants apprennent la didactique de la langue française à l'école et à l'université, suivent de nombreux cours sur l'interprétation dans les deux sens, l'analyse littéraire, la stylistique. C'est le programme de notre faculté.

De plus, dans le développement du français en Russie, il faut souligner le rôle des centres culturels régionaux qui sont sous l'égide de l'ambassade française. À Voronej, aussi bien qu'à Moscou, Saint-Pétersbourg, Ekaterinbourg, Samara, les centres aident à propager la langue française. Ces centres organisent plusieurs activités.

Ce qui est fort dommage, c'est qu'en Russie il y a très peu de professeurs de français. Par exemple, à l'université, il n'y en a pas (excepté les stagiaires français). C'est pourquoi je cherche à améliorer mon français et à connaître quelque chose de nouveau sur l'histoire et la culture de ce pays que j'adore.

Maria KOZLOVA

Pour écrire à cette étudiante : Russie, 394026 Voronej, rue Ouristskogo 128, appartement 116, Kozlova Maria.



LA FÉMINISATION DE LA LANGUE EN SUISSE

Le *Bulletin suisse de linguistique appliquée* a consacré le numéro 72/2000 à la féminisation de la langue en Suisse (Éd. Institut de linguistique de l'université de Neuchâtel, 236 p.). Nous en retiendrons l'étude de Mme Marinette Matthey, professeur de linguistique à l'université de Neuchâtel, membre de la Délégation à la langue française de Suisse romande, intitulée *Féminisation du lexique et du discours en Suisse romande : un état des lieux*. Voici un résumé de deux parties de son article.

Données linguistiques du problème

La nécessité d'utiliser le féminin lorsqu'on parle d'une femme ressort des exemples suivants, dont l'incohérence est manifeste : « *Le directeur commercial du célèbre club de football Spartak Moscou a été assassinée.* » « *Le lieutenant Kelly Flint, née il y a 26 ans...* » Les infractions aux règles d'accord et les incohérences dans les phénomènes de reprise constatées dans ces différents énoncés (marques d'accord féminin sur les adjectifs ou les participes passés alors que les noms sont au masculin, montrent bien qu'il existe une tension entre les contraintes pragmatiques et les injonctions normatives en vigueur dans le domaine francophone. Si l'on veut être clair, on peut souhaiter que les noms de titres, de fonctions ou de métiers désignant une personne soient du même genre que le sexe de cette personne. Mais les injonctions normatives prescrivent l'emploi du masculin, « genre non marqué », dans les désignateurs lorsque le féminin n'est pas usuel. C'est la position de l'Académie française.

La rencontre entre contrainte pragmatique et contrainte lexicale produit trois types de situation, dont une seule peut engendrer un blocage.

1. Désignateurs dont le genre n'est pas spécifié : dans les dictionnaires, les mots *choriste, enfant, orthophoniste, partenaire, etc.*, sont recensés dans la catégorie « nom » et non sous « nom féminin » ou « nom masculin ». Seul le déterminant viendra conférer le genre masculin ou féminin. L'usage de l'apocope dans la langue parlée fait augmenter le nombre de ces noms « neutres » dans les dictionnaires (ex. *prof, instit*). D'ailleurs, *ministre* et *juge* commencent à apparaître comme non spécifiés dans les dictionnaires. Des désignateurs comme *professeur, auteur* ou *chercheur* font partie de cette catégorie « *dans la mesure où le e final n'est qu'un morphogramme, jamais réalisé à l'oral* ».

2. Désignateurs arbitraires : pour certains désignateurs, « *le principe de l'arbitraire du signe semble l'emporter sur les nécessités pragmatiques de la*



désignation sexuée ». Ainsi n'éprouve-t-on guère le besoin de féminiser *mannequin* ou de masculiniser *sentinelle*. Nul n'exige que l'on parle *du* ou *de la* *personne* selon le sexe du référent.

3. Désignateurs à suffixe masculin ou féminin : ils possèdent un suffixe porteur de genre. Quand la dérivation se fait à partir d'un verbe, elle ne pose généralement pas de problème. Exemples :

Employer	employeur	employeuse
Travailler	travailleur	travailleuse
Enseigner	enseignant	enseignante

L'absence des femmes pendant longtemps dans le monde professionnel explique en partie les « *trous dans le lexique* ». Il y a aussi le « *français d'Europe* » et le « *français d'ailleurs* », notamment du Québec. Mme Matthey cite à ce propos le mot *auteur*, dont le Robert historique écrit : « *Le mot n'a pratiquement pas de féminin en français d'Europe : ni auteuresse (av. 1921), auteresse et authoress (1867, chez Taine, anglicisme), ni autrice, plus régulier et ancien, ne sont usuels. Les Québécois utilisent en revanche la forme analogique auteure.* » Et elle conclut : « *Parler d'absence de féminin et donner en même temps cinq formes féminines, certes non usuelles, est assez paradoxal.* »

En bref, Mme Matthey montre que la féminisation du langage répond à une nécessité sociolinguistique : « *Le discours doit refléter, le cas échéant promouvoir, l'égalité entre hommes et femmes dans les affaires de la société.* » C'est là que la querelle autour du statut du masculin, genre non marqué, bat son plein. Et de citer l'exemple suivant « *Madame X est la meilleure juge du pays* » n'équivaut pas à « *Madame X est le meilleur juge du pays* ». Le problème « *ne provient pas d'une remise en question de l'existence d'une différence entre genre marqué et non marqué, mais du double statut du genre masculin en français, parfois spécifique, parfois générique, et des ambiguïtés que cela peut provoquer* ».

Les initiatives suisses en faveur de la féminisation du discours

Quelles dispositions réglementaires la Confédération et les cantons ont-ils prises dans le domaine de la parole publique ?

En 1993, la section française de la Chancellerie fédérale a publié une circulaire qui « *exige le masculin générique et proscrit le recours aux doublets masculin-féminin ainsi qu'aux formes abrégées* » dans les actes législatifs et administratifs.

Selon la réglementation du canton de Genève, la forme féminine des noms de métiers, de fonctions, de grades ou de titres est utilisée simultanément avec la forme masculine lorsque la langue française le permet. Elle doit être au moins marquée par la présence d'un déterminant féminin. Pour les noms féminins de



métiers qui n'ont pas de masculin, une forme masculine correspondante est dérivée selon les règles du français (ex. : *homme sage-femme*).

Dans le canton de Berne, les directives proscrivent les abréviations au profit de l'utilisation conjointe des deux formes complètes, masculine et féminine (*instituteur/trice*, par exemple).

Les directives du canton du Jura stipulent que les actes législatifs, judiciaires et administratifs (cf. *DLF*, n° 176) doivent être conçus de manière à respecter quant au fond, à la systématique et à la langue, le principe de l'égalité des sexes. Les documents personnels doivent être rédigés de telle sorte qu'ils se rapportent directement au sexe de la personne à laquelle ils sont destinés. Lorsque ce n'est pas possible, on recourra à des expressions sémantiquement neutres ou à la version du doublet intégral.

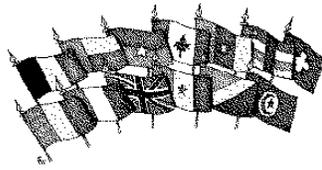
Le règlement du canton de Neuchâtel prévoit que, dans les textes officiels, le principe d'égalité des sexes doit être concrétisé dans le respect de la langue française. On utilisera, dans la mesure du possible, des formes neutres ou épiciènes. À défaut, on recourra au masculin générique. La double forme masculine et féminine, les abréviations et les signes typographiques particuliers sont proscrits.

Dans le canton bilingue de Fribourg, tous les textes émanant de l'administration doivent être rédigés dans une langue conforme au principe de l'égalité des sexes. Ce principe s'applique aussi bien au français qu'à l'allemand, « *en respectant le génie de chaque langue* ». Les recommandations encouragent les doublets intégraux, tolèrent les abréviations et proscrivent les formules générales du type « *les dénominations de fonctions, titres ou grades, employées dans le présent texte, comprennent les personnes des deux sexes* ».

Les cantons de Vaud et du Valais n'ont pas de réglementation en la matière.

En conclusion, cet examen des initiatives fédérale et cantonales fait ressortir des positions divergentes, sinon opposées. Certaines directives – respectueuses de la doctrine professée par l'Académie française – ont été édictées afin de maintenir le statu quo, tandis que d'autres – soucieuses de concrétiser dans les textes officiels le principe d'égalité des sexes – visent à un véritable changement sociolinguistique. La situation ne paraît pas plus claire en France et en Belgique ; quant au Québec, c'est sans doute la région francophone « *la plus impliquée dans les processus de rédaction non sexistes* ». On ne peut donc que regretter l'absence d'une position valable pour l'ensemble des pays francophones.

Étienne BOURGNON
Cercle François-Seydoux



XX^E BIENNALE DE LA LANGUE FRANÇAISE

« *La diversité linguistique : langue française et langues partenaires, de Champlain à Senghor* », tel était le thème de la XX^e Biennale de la langue française*, qui, du 25 au 28 septembre 2003, a réuni à La Rochelle quatre-vingt-dix participants venus des pays suivants : Belgique, Bénin, Burkina Faso, Canada, Cameroun, Centrafrique, Congo (Kinshasa), France, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Suisse, Tunisie.

Au terme de ses travaux, la Biennale a émis ces vœux destinés à être transmis aux institutions compétentes.

Premier vœu

Considérant les histoires croisées du Canada et de la France, la XX^e Biennale de la langue française souhaite que le 400^e anniversaire de la fondation de la Nouvelle-France et la création de la Maison Champlain à Brouage témoignent de la vitalité du français au service de la diversité linguistique du monde ; souhaite également que les programmes scolaires des pays francophones accordent une place légitime à l'aventure humaine de du Gua de Mons, Champlain et leurs compagnons, ainsi qu'aux circonstances et leçons de leur rencontre avec les peuples autochtones d'Amérique septentrionale.

Deuxième vœu

Considérant la diversité linguistique de la Francophonie, la XX^e Biennale de la langue française souhaite l'élargissement du partenariat des langues pour les aménagements linguistiques à l'ensemble des pays de la Francophonie, notamment ceux du Sud ; souhaite également que les dimensions proprement linguistiques de ce partenariat retiennent l'attention des linguistes et suscitent leurs recherches.

Troisième vœu

En fidélité à la haute figure de Léopold Sédar Senghor, la XX^e Biennale de la langue française souhaite que les écrivains francophones d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et des pays d'Europe autres que la France trouvent dans les programmes scolaires et universitaires des cursus non spécialisés une place qui permette la découverte de cette dimension fondamentale de la Francophonie.

* Biennale de la langue française, 113, rue Gallieni, 78670 Villennes-sur-Seine, tél. : 01 39 75 81 81, fax : 01 39 75 90 25, site : www.francophonie.org/oing/biennal

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

• Une radio SEFOR* a été créée sur la chaîne 2 de la Radio-Télévision du Mali à l'issue du 13^e SEFOR qui s'est tenu du 28 novembre au 3 décembre 2003 à Bamako (Mali). Le séminaire, organisé par l'AIF* et par le Conseil international des radios et télévisions d'expression française (CIRTEF), avait pour thème « Le rôle déterminant des médias dans la promotion de la diversité culturelle ».

• Le français est un enjeu majeur pour les pays arabes francophones, tel est le premier constat issu de la réunion régionale, organisée du 9 au 11 décembre 2003 par l'agence de l'AIF* à Beyrouth (Liban), sur l'état de l'enseignement du français dans six pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

• Le prix Alioune Diop, l'un des quatre prix attribués par l'AIF*, favorise la création littéraire et éditoriale dans l'espace francophone. Le jury, réuni à l'occasion de la Foire internationale du livre de Dakar, a effectué son choix parmi vingt-cinq candidatures provenant de neuf pays, et a décerné, le 10 décembre 2003, le 1^{er} prix aux éditions marocaines Tarik et le 2nd aux Nouvelles Éditions ivoiriennes. De plus, l'Agence a sélectionné cinquante-sept nouveaux titres pour la jeunesse, présentés par vingt-deux maisons d'édition : 300 000 livres seront donc publiés avant la fin de 2004 !

• À lire : *Les Lycées français du soleil : creusets cosmopolites du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie*, sous la direction d'Effy Tselikas et Lisa Hayoun (Éditions Autrement, « Mémoires », 270 p., 19 €).

• Grâce aux efforts déployés par Warren Perrin, président du CODOFIL*, la reine d'Angleterre a reconnu le « Grand Dérangement » et le gouvernement canadien a désigné le 28 juillet comme journée commémorative annuelle de la déportation en masse des francophones acadiens en 1755.

• Chaque mardi, à 10 h 10, sur RFI* l'émission « Francophonie » rend compte de la diversité des préoccupations et des réalisations de ceux dont le français est la langue maternelle ou la seconde langue. Par ailleurs, des cours de tous niveaux (diffusés en 15 langues) sont offerts aux auditeurs de langue maternelle étrangère. Sur le site de RFI (<http://www.rfi.fr/>), choisir, dans « Dialoguer » : « La langue française. Lire, écouter, apprendre ».

• SUISSE :

La première phase du Sommet mondial sur la société de l'information s'est tenue à Genève du 10 au 12 décembre 2003. Les participants ont adopté un plan d'action pour permettre, entre autres, aux pays en voie de développement d'accéder aux nouvelles techniques comme l'internet ou la téléphonie mobile. La deuxième phase aura lieu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005.

Le Conseil fédéral suisse a considéré que les dirigeants du football suisse avaient fait preuve de « *manque de considération envers nos langues nationales en rebaptisant "Super League" et "Challenge League" les ligues nationales A et B.*

La commune belge des Fourons a décidé de rompre le jumelage avec la commune

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

jurassienne de Vellerat qui avait envoyé un message de soutien à la minorité francophone des Fourons.

La fondation « Défense du français » (cf. *DLF*, n° 209, p. 10) a un site internet : <http://www.defensedufancais.ch/>

• L'Autriche veut rejoindre la Francophonie, en tant que pays observateur : c'est le souhait que Mme Ferrero-Waldner, ministre des Affaires étrangères, a fait connaître à son homologue français. Francophone et francophile, comme beaucoup d'Autrichiens, elle soulignait que notre langue restait bien enseignée au lycée. (*Nouvelles de Flandre*, n° 25.)

• Le Prix des cinq continents de la Francophonie a été remis le 14 janvier par M. Abdou Diouf, secrétaire général de l'OIF*, à Marc Durin-Valois (cf. *DLF*, n° 210, p. 12). Ce prix accueillera désormais tout auteur d'expression française quelle que soit sa maturité littéraire. Les éditeurs peuvent inscrire jusqu'au 31 mai les romans publiés entre le 1^{er} mai 2003 et le 1^{er} mai 2004.

• Pour préparer l'accueil de la Chine au 24^e Salon du livre de Paris (19 au 24 mars), une campagne de promotion de la littérature chinoise est menée en France, depuis le mois de janvier, dans plus de cinq cents librairies.

• Une nouvelle revue destinée aux jeunes francophones, **FRACAS**, sera lancée en mars 2004, avec le soutien du CIDEF* et de l'AFI*, pour créer un réseau de jeunes francophones à travers le monde. Parallèlement sera réalisé un site internet : www.ulaval.ca/afi/fracas/

• Un symposium international pluridisciplinaire de la « Francophonie en Turquie, dans les pays balkaniques et de l'Europe de l'Est » aura lieu à l'université Hacettepe d'Ankara, du 12 au 14 mai.

Renseignements : Zeynep Mennan, tél. : 00 90 312 297 84 56/50/51, fax : 312 299 20 85, mél. : zeynepmus@superonline.com

• Le Val d'Aoste va enfin avoir un établissement d'enseignement universitaire en langue française de très haute qualité avec, dès le printemps 2004, un mastère-DESS en géopolitique (*La Lettre de Wallonie-Bruxelles*, n° 3).

• Le CECAV* organise, du 17 au 20 mai, un colloque international intitulé : « Grammaire comparée des variétés de français d'Amérique ».

Renseignements : Patrice Brasseur, Faculté des lettres, 74, rue Louis-Pasteur, 84029 Avignon cedex 1, tél. : 04 90 16 26 67, fax : 04 90 16 27 02, site : www.linguistique.univ-avignon.fr/

• En 2004, le ministère de la Culture et de la Communication consacrera 1,75 million d'euros, pour la langue française et la diversité linguistique, dont 0,95 million pour assurer la primauté du français en France et 0,25 million pour « réaffirmer la place du français sur la scène internationale ».

• BELGIQUE :

Nouvelles de Flandre (n° 26), bulletin de l'APFF*, qui fête son 5^e anniversaire, publie, entre autres, une interview de son directeur, Edgar Fonck, et un article de Jean-Marie Klinkenberg, professeur de rhétorique et de sémiologie à l'université de Liège, sur les variétés belges du français.

Site : www.dmnet.be/ndf/indexfr.html

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

● ROUMANIE :

– « Interculturalité *versus* mondialisation » sera le thème du colloque international organisé à Brasov, du 9 au 12 juin, par le Centre multiculturel George-Baritiu, dont la responsable est Mme Elena Dimitriu. Quatre intervenants viendront de France.

– L'association DEFY*, présidée par Mme Arlette Renaud-Boué, secrétaire générale adjointe de DLF, aide financièrement et matériellement l'école de Mânăstirea-Humorului pour améliorer les conditions d'hygiène, de sécurité, de confort des élèves et des professeurs, et la doter de moyens pédagogiques, en particulier, pour l'apprentissage de la langue française. Elle a créé un club francophone à l'école de Dimitrie Cantemir (Galati), en achetant sur place téléviseur, magnétoscope, lecteur de DVD, ordinateurs, mobilier, etc. Elle continue à alimenter la médiathèque française de Brasov en livres, cédéroms, cassettes vidéo, DVD...

DEFY : 14, rue du Coteau, 28230 Épernon,
tél. : 02 37 83 59 39, mél. : rolrena@club-internet.fr,
site : <http://perso.club-internet.fr/rolrena/>

● Le concours « Tour du monde de la Francophonie », organisé par l'association Francophonies sans frontières et par

l'AATF*, offrira aux douze premiers étudiants en français un séjour d'un mois dans plusieurs pays francophones. Le prix sera décerné lors du congrès de l'AATF à Atlanta (19 au 23 juillet 2004), qui, sous le nom de Congrès mondial des professeurs de français, sera aussi le XI^e congrès de la FIPF*.

Site de l'AATF : www.frenchteachers.org/

Site de la FIPF : <http://www.fipf.org/>

● À Washington, de janvier à avril, au Kennedy Center, « *The Festival of France* » rend hommage à la France et aux arts français – théâtre, musique, danse, cinéma –, et souligne leur influence dans le monde : il réaffirme ainsi les liens culturels et historiques entre la France et les États-Unis.

● La ville de Québec pose sa candidature pour accueillir le XII^e Sommet de la Francophonie en 2008, qui sera le 400^e anniversaire de sa fondation. Rappelons que le X^e Sommet se tiendra à Ouagadougou (Burkina Faso) les 26 et 27 novembre 2004 et le XI^e en 2006 à Bucarest (Roumanie).

Françoise MERLE

* AATF : American Association of Teachers of French (Association américaine des professeurs de français)

* AFI : Année francophone internationale

* AIF : Agence intergouvernementale de la Francophonie

* APFF : Association pour la promotion de la francophonie en Flandre

* CECAV : Centre d'études canadiennes d'Avignon et du Vaucluse

* CIDEF : Centre international de documentation et d'échanges de la Francophonie

* CODOFIL : Conseil pour le développement du français en Louisiane

* DEFY : Développement de l'entraide francophone yvelinoise

* FIPF : Fédération internationale des professeurs de français

* OIF : Organisation internationale de la Francophonie

* RFI : Radio France internationale

* SEFOR : Séminaire de formation pour les professionnels de radios et télévisions francophones publiques

LES LANGUES DE L'EUROPE



QUESTIONS SUR LE MULTILINGUISME

Le 13 janvier, Viviane Reding, commissaire européen responsable de l'éducation et de la culture, intervenait au Parlement européen et affirmait notamment : « C'est la Luxembourgeoise qui vous parle, et c'est la Luxembourgeoise qui a développé avec vous l'Année européenne des langues, de toutes les langues, sans exception : des langues reconnues, des langues non reconnues, des langues majoritaires, des langues minoritaires, parce que j'ai toujours dit qu'il n'y a pas de grandes langues, il n'y a pas de petites langues, il n'y a que des langues maternelles, et elles sont toutes grandes, par définition.

Alors, nous allons poursuivre dans cette direction. Nous avons élaboré notre plan d'action relatif aux langues sur la base de ce multilinguisme, justement, et permettez-moi de vous dire que le multilinguisme inclut nos langues qui ne sont pas officielles, mais sûrement pas l'espéranto, parce que nous avons assez de langues vivantes qui sont en difficulté pour créer, à côté de cela, des langues artificielles. [...] Le commissaire répète d'ailleurs à chaque ministre qu'il voit que le maintien du multilinguisme en Europe est une question de survie. »

Voici l'avis de notre amie Anna-Maria Campogrande sur ces questions.

En tant que citoyenne européenne, locutrice de la langue la plus « discriminée » par la Commission, l'italien, je trouve déstabilisant le fait que la Commission se prononce en faveur d'un multilinguisme qui inclut les langues non officielles, alors même que les grandes langues officielles languissent et ne sont pas reconnues, au quotidien, au sein de ses services.

Le devoir de gardienne des traités qui incombe à la Commission en fait aussi, à mon sens, la gardienne des langues officielles des traités.

Au lieu de s'occuper des langues minoritaires et des dialectes, qui tombent sous la responsabilité exclusive des États membres, la Commission devrait plutôt étudier très sérieusement les moyens de rendre effectif le multilinguisme des langues officielles au sein de ses services et dans toutes ses expressions. Le programme Eurocom, qui prévoit l'apprentissage contemporain de plusieurs langues de la même famille, devrait être mis en application sans tarder, notamment dans les États membres, à partir de l'école primaire. Ce qui donnerait une épaisseur à l'instruction des jeunes et une dimension européenne qui, à l'heure actuelle, est inexistante.



Pour ce qui est de l'espéranto, Viviane Reding a raison, non seulement parce que nous avons assez de langues vivantes mais, avant tout, parce que l'espéranto n'a aucun statut dans le système juridico-institutionnel de l'Union. Il pourrait être pris en considération et jouer un rôle technique, uniquement si l'on pouvait faire la démonstration qu'il peut faciliter le multilinguisme et assurer une égalité de chances à toutes les langues, alors qu'elles sont en train d'être bafouées, même pas par l'anglais, mais par l'américain.

Dans cette affaire de langues, il serait temps de prendre les choses en main avant qu'il ne soit trop tard. Tous les moyens qui nous sont offerts par les traités n'ont pas été exploités ni même explorés.

Anna Maria CAMPOGRANDE

TOUT N'EST PAS PERDU

Mme Louise Beaudoin, ancien ministre d'État aux Relations internationales, s'alarmait, dans un article du journal québécois *Le Devoir* (20 novembre 2003), de la régression de la langue française dans l'Union européenne. Notre administrateur Marc Favre d'Échallens, président de la section Paris et Île-de-France, a transmis cet article au commissaire européen Pascal Lamy, pour l'interroger sur la place du français dans les institutions européennes. Nous publions ici sa réponse.

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre courriel et pour l'article de Louise Beaudoin qui l'accompagnait.

Malheureusement l'évolution qu'elle souligne est exacte : la place du français au sein des institutions communautaires a décliné au cours des dernières années. Mais ceci est à la fois explicable et réversible.

Cette évolution n'est en effet pas due à un quelconque relâchement de l'action des défenseurs de la langue française et, plus largement, du multilinguisme, à Bruxelles. Tous les procès-verbaux de réunion de la Commission et des cabinets restent rédigés exclusivement en français. Toutes les réunions des cabinets de Commissaires se tiennent en français et en anglais, sans dispositif de traduction : les membres de cabinet doivent ainsi être bilingues.



Ceci étant, le dernier élargissement de l'Union européenne à l'Autriche, à la Finlande et à la Suède en 1995 s'est traduit par l'arrivée de fonctionnaires et de Commissaires plutôt anglophones. Ceci a eu un impact sur la langue d'origine d'un certain nombre de documents. Mais je constate avec plaisir que l'apprentissage de la langue française constitue une priorité de ces nouveaux arrivants. Mes collègues Margot Wallström, Erkki Liikanen ou Franz Fischler sont désormais francophones. Ceci montre que rien n'est jamais perdu.

À une condition cependant : c'est que les francophones fassent preuve à l'égard des langues étrangères du même enthousiasme que les étrangers à l'égard de notre langue. Cela n'est malheureusement pas toujours le cas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pascal LAMY

A P P E L (suite)

L'appel pour les langues de l'Europe (DLF, n° 210, p. 18), qui fera l'objet d'une nouvelle présentation aux responsables européens au mois d'avril, recueille sans cesse de nouvelles signatures. Pensez à la vôtre !

Plusieurs députés ont répondu qu'ils étaient particulièrement attentifs à cette question et nous ont communiqué leurs interventions au Parlement ou dans la presse.

Ont posé des questions écrites à Mme Noëlle Lenoir, ministre délégué aux Affaires européennes :

– M. Michel Voisin, sur « *l'usage des langues en vue de l'élargissement* » et le fait qu'il serait inadmissible « *de prendre l'anglais comme seule langue "pivot"* » (30 décembre 2002) ;

– M. Thierry Mariani, sur « *les manifestations du déclin de l'utilisation du français et l'inflation du nombre d'irrégularités constatées au sein de la Commission européenne* » (4 août 2003) ;

– M. Jean-Louis Idiart, sur « *le respect de la diversité linguistique et culturelle par l'Union européenne* » (10 novembre 2003).



M. Pierre Forgues nous annonce qu'il souhaite réaffirmer « *le principe d'égalité de toutes les langues européennes* », et exposer « *la difficulté de choisir la ou les langues de travail de l'Union dans le cadre de son élargissement à dix nouveaux pays* » (19 novembre 2003).

D'autres députés : M. Patrick Bloche nous « *apporte son soutien* » et nous transmet « *son rapport pour avis sur le budget pour 2001 des relations culturelles internationales et de la francophonie, dans lequel il a longuement traité de ce sujet* » ; M. Marc-Philippe Daubresse « *en [a] pris bonne note* » ; M. Jean-Claude Lefort a signé l'appel ; M. Jacques Myard nous écrit : « *Vous pouvez compter sur moi.* » (Nous en étions certains.) ; M. Bernard Perrut « *a compris [n]os préoccupations et [...] porte toute son attention à [n]os réflexions et propositions* » ; M. Dominique Strauss-Kahn a accusé réception de notre courriel.

Du côté des sénateurs : Mme Monique Cerisier ben Guiga nous a répondu aussitôt : « *Oui je signe votre appel et, si vous en êtes d'accord, je souhaiterais faire la communication de votre action sur mon site internet.* » ; M. Jean-Claude Gaudin, vice-président du Sénat, nous fait dire qu'« *il va de soi qu'il défend la diversité culturelle en Europe et, plus spécialement, la francophonie* ». M. Louis Le Pensec nous écrit : « *Si je partage votre intérêt pour les langues officielles des pays membres [...], je suis surtout mobilisé pour la reconnaissance par la France de sa pluralité linguistique.* » M. Jacques Legendre nous précise : « *Je partage bien évidemment vos préoccupations et votre volonté de voir respecter toutes les langues d'Europe et donc la diversité linguistique de l'Union européenne. Tel est le sens de mon action à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe où j'ai fait adopter un rapport sur ce thème et à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.[...] Ma détermination à lutter pour une Europe culturellement et linguistiquement diverse est totale.* »

Nos efforts n'ont pas été vains, puisque, le 6 janvier 2004, l'Assemblée nationale s'est prononcée à l'unanimité pour le maintien de la diversité linguistique et une présence accrue du français face à « *l'hégémonie croissante du modèle anglo-saxon* » dans l'Union européenne après son élargissement à dix nouveaux membres le 1^{er} mai 2004. N'oublions pas de nommer les acteurs principaux de cette décision : MM. Michel Herbillon, Bruno Bourg-Broc, Pierre Forgues et Gilbert Gantier.

Guillemette MOUREN-VERRET

LE FRANÇAIS EN FRANCE

L'ACADÉMIE GARDIENNE DE LA LANGUE

Sur les 640 entrées du dernier fascicule*, 172, signalées par un astérisque, sont nouvelles. Nous en avons choisi quelques-unes susceptibles d'intéresser les lecteurs.

MOUFLET, -ETTE n. XIX^e siècle. D'origine incertaine.

Fam. Jeune enfant, petit garçon, petite fille.

MOUFTER v. intr. XIX^e siècle. Variante de l'ancien verbe *mouvet*, « remuer, bouger », dérivé de *mouvoir*.

Pop. Dans l'expression *ne pas moufter*, ne pas intervenir, ne pas protester. *Il était furieux mais il n'a pas moufté.* (On trouve parfois *moufeter*.)

MOUQUÈRE n. f. XIX^e siècle, *moukère*. Mot de l'arabe d'Afrique du Nord.

Nom fréquemment utilisé en Afrique du Nord pour désigner une femme, repris dans l'argot des troupes au temps de la colonisation, et employé péjorativement pour désigner toute femme.

MULARD, -ARDE n. XIX^e siècle. Dérivé de *mulet*, parce que le mulard est aussi le produit d'un croisement.

Hybride stérile provenant du croisement du canard de Barbarie et de la cane domestique. *Les mulards sont utilisés pour la production de foies gras.* Adj. *Canard mulard, cane mularde.*

MULOTER v. intr. XVI^e siècle. Dérivé de *mulot*.

VÉN. 1. En parlant d'un sanglier, fouiller la terre pour s'emparer des réserves de grain accumulées par les mulots dans leurs galeries souterraines.

2. En parlant d'un chien, creuser dans les trous de mulot, de taupe, ou hésiter entre plusieurs voies sans parvenir à prendre la piste du gibier.

MUSCADELLE n. f. XVI^e siècle. Emprunté de l'ancien provençal *muscadela*, de même sens.

Cépage de vin blanc, essentiellement utilisé, en faible proportion, dans la composition des vins liquoreux et secs du Sud-Ouest, et dont les raisins, très mûrs, présentent un parfum légèrement musqué, évoluant vers l'arôme du muscat.

MUSELET n. m. XX^e siècle. Dérivé de *museau*.

Armature en fil de fer qui coiffe et maintient le bouchon des vins de Champagne ou des vins mousseux.

NAHUATL n. m. XIX^e siècle. De *Nahua*, nom d'un ensemble de peuples d'Amérique centrale, et de la langue mère qui a donné naissance à leurs langues.

Langue que parlaient les Aztèques lors de la conquête espagnole, et qui se parle encore, notamment dans la partie centrale du Mexique. Les mots *cacahuète*, *cacao*, *chocolat* sont issus du nahuatl. En apposition. *La langue nahuatl. Les dialectes nahuatl.*

NAVRANCE n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *navrer*.

Rare. Caractère de ce qui est affligeant.

* Extraits du fascicule MOUE à NÉGATON (13 novembre 2003) de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Les fascicules sont publiés par le *Journal officiel*, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'Académie.

MOTS EN PÉRIL

DARDILLONNER v. (radical *dard*) Lancer des paroles piquantes.

« *Je ne pouvais m'empêcher de dardillonner tout ce beau monde.* » (Dictionnaire de Dochez.)

DATISME n. m. Manière de parler ennuyeuse, dans laquelle on entasse plusieurs synonymes pour exprimer la même chose.

« *Je suis aise, content, satisfait, ravi de vous voir.* » (Littré.)

Le mot vient de *Datis*, personnage perse d'Aristophane introduit dans une de ses comédies et qu'il fait parler d'une manière tautologique.

DAUBER v.

1. Frapper à coups de poing.

« *Il a daubé vigoureusement celui qui l'avait insulté.* » (Littré.)

2. Railler quelqu'un, mal parler de lui, l'injurier.

« *Je les dauberai tant en toutes rencontres qu'à la fin ils se rendront sages.* » (Molière.)

3. Mettre en daube, faire une daube, manière de faire cuire les viandes à l'étouffée.

« *Freinot fit apporter une trentaine de poulardes à la daube.* » (Voltaire.)

L'origine du verbe reste obscure, peut-être de *dealbare*, « blanchir », dérivé d'*albus*.

DAUBEUR, EUSE n. Celui ou celle qui raille les gens, qui en parle mal.

« *Les daubeurs ont leur tour, d'une ou d'autre manière.* » (La Fontaine.)

DÉBAGOULER v. Terme bas, selon Littré, signifiant sortir de la goule ou gueule, c'est-à-dire vomir :

a) au sens propre : « *À peine sorti de table, il a débagoulé.* » (Littré.)

b) au sens figuré : « *Elle vient de débagouler mille injures contre le roy.* » (Brantôme.)

DÉBINAGE n. m. Dérivé de *débiner* au sens de « décrier quelque chose ou quelqu'un par des paroles malveillantes ».

« *Le débinage de la maison va son train, mêlé aux affaires intimes du pays.* » (O. Mirbeau.)

DÉBOUTONNER (SE) v. réfl. et fig. Parler librement, sans réserve, dire tout ce qu'on pense.

« *Suivit un autre tête-à-tête où le duc se déboutonna sur tous ceux qui avaient part aux affaires.* » (Saint-Simon.)

Jean TRIBOUILLARD

ACCEPTIONS ET MOTS NOUVEAUX*

PLATEFORME À HAUTE ALTITUDE. Abréviations : PHA. Synonyme : **PLATEFORME STRATOSPHERIQUE** (pour *high altitude platform* [HAP], *high altitude radio platform*, *stratospheric platform*) : Aéronef servant de support à des relais de télécommunication ou à des capteurs d'observation, maintenu à une certaine altitude dans la stratosphère dans une position fixe par rapport à la surface de la Terre. Note : La mise en place de ces plateformes à une altitude à laquelle les vents stratosphériques sont les plus faibles (environ 22 km) vise à assurer des services de télécommunication dans des zones à grande densité de population.

* * *

AVITAILLEUR DE NAVIRE (pour *ship supplier*, *shipchandler*) : Entreprise ou personne spécialisée dans les fournitures pour navire.

COEFFICIENT DE JAUGE. Forme abrégée : **COEFFICIENT** (pour *rating*) : Coefficient calculé à partir des caractéristiques d'un voilier et que l'on applique au temps réel de parcours pour déterminer le temps corrigé.

COMPTEUR DE VITESSE (pour *speedometer*) : Appareil destiné à mesurer la vitesse d'un navire.

Note : 1. Le terme *spidomètre* est à déconseiller.

2. On rencontre aussi le terme *loch*.

FAUX FRET (pour *dead freight* [DF]) : Montant dû au transporteur, en dédommagement du défaut de chargement de tout ou d'une partie des marchandises contractuellement prévues pour être embarquées.

Note : On dit aussi **FRET À LA BOÎTE** et **TAXATION À LA BOÎTE**.

FRET AU CONTENEUR. Abréviations : FAC (pour *freight all kind* [FAK]) : Prix de transport forfaitaire par conteneur, quel que soit le contenu.

TRANSBORDEMENT (pour *transshipment*) : Action de transférer un chargement d'un navire à un autre, éventuellement avec mise à quai intermédiaire.

TRANSMISSION EN V (pour *V drive*) : Transmission avec renvoi d'angle simple de l'arbre d'hélice.

TRANSMISSION EN Z (pour *Z drive*) : Transmission avec renvoi d'angle double de l'arbre d'hélice.

* Extraits des « Vocabulaire des télécommunications » et « Vocabulaire du transport maritime », adoptés par la Commission générale de terminologie, et publiés au *Journal officiel*, l'un, le 14 juin et, l'autre, le 20 juin 2003, consultables sur CRITER, base de données terminologiques de la Délégation générale à la langue française : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/>

ANIMAL SOLITAIRE ET BÊTES DE COMPAGNIE

Ce n'est pas de ver solitaire, de ténia qu'il sera question ici, mais d'un **vieux sanglier** ayant perdu son appétit sexuel et vivant seul ou le plus souvent accompagné d'un jeune page. Le nom latin retenu par les zoologistes est *Sus scrofa*, depuis la langue rustique des Romains. Cet animal appartient à l'ordre des Artiodactyles, mammifères ainsi nommés du fait qu'ils possèdent un nombre pair de doigts distincts, les deux derniers ne s'appliquant pas complètement sur le sol ; de la sorte, les empreintes (traces) laissées dans la terre mouillée sont faites de deux marques allongées des doigts antérieurs qui montrent des **pinces** et deux **restreintes** des doigts postérieurs (**gardes** ou **ergots**, écartés). Des rides séparent le talon des gardes.



Le sanglier va faire ses **mangeures** – il part se nourrir au hasard des ressources locales en marchant et constamment aux aguets. De nuit, il adopte le trot. Lorsqu'il est suivi, la **compagnie** se déplace à la file indienne. Si, d'aventure, il est **traqué**, il s'élançe aussitôt au galop, aussi

vite qu'un cerf, franchissant facilement des fourrés même serrés. La conformation assez mince du corps et la position antérieure du centre de gravité favorisent la course, que ne semble pas gêner la taille réduite de ses quatre membres, petits



et courts. Chez l'adulte, la longueur atteint 1,5 mètre, du **boutoir** ou **groin** à la queue, et la hauteur au **garrot** 0,7 à 1 mètre. La tête ou **hure**, grosse, longue et pointue se termine par le boutoir, organe sensoriel majeur, adapté au fouissage grâce à de puissants muscles du cou, très court, prolongeant le tronc aplati à l'avant et s'abaissant à l'arrière.



Chez le mâle, appelé **verrat**, comme chez le porc d'élevage, à la différence de ce qui existe chez l'animal domestique, les **suites** (testicules) ne sont pas extériorisées (cryptorchidie) – la distinction du sexe est toutefois possible, même à la course, par l'observation du **pinceau**, touffe de poils qui termine l'orifice du fourreau de la verge. Cette distinction est importante si l'on se propose de chasser avec discernement pour réduire le nombre des bêtes, mais non point les massacrer.

La femelle est dite **laie** ; son poids est plus faible que celui du mâle, ses formes plus fines. Stérile, elle est dite **bréhaigne** – on avait d'abord *baraine* et *baraigne* au XII^e siècle, sans que l'origine de ces termes soit connue. En revanche, on dit la laie **suitée** si, mère, elle est accompagnée de sa progéniture, les **marcassins**. D'origine picarde, probablement dérivé de *marque* par allusion au pelage rayé dans le sens de la longueur, ce nom est donné aux jeunes jusqu'à l'âge de six mois (< 30 kg). Lorsqu'ils grandissent, on parle de **bêtes rousses** (de six à douze mois). Entre un et deux ans, le jeune animal est appelé **bête de compagnie** (40-60 kg), puis **ragot** (60-80 kg) entre deux et trois ans, enfin **tiers-an** (80-90 kg) à trois ou quatre ans, et **quartanier** (90-100 kg), si l'animal atteint l'âge de quatre ans. Plus tard, on désignera l'adulte sous les noms de **vieux sanglier** (100-110 kg), puis de **grand vieux sanglier** (> 110 kg). En fait, l'âge reconnu n'est nullement défini par le poids, mais par l'état de la denture.

La denture est de 44 dents, avec une mise en place définitive en 20 à 22 mois, de taille moyenne chez la femelle et développées chez le mâle. Les canines sont appelées **crochets** ou **grès**, les inférieures, dites **défenses**, entrent en contact avec les dents du haut. Elles sont apparentes, à l'extérieur, pour seulement un tiers de leur longueur, la plus longue partie se trouvant à l'intérieur de la mâchoire.

Le sanglier n'a qu'une vue très faible, mais il bénéficie d'un excellent odorat et d'une ouïe très fine. Les oreilles – mieux : ses **écoutes** –, qui sont mobiles, captent tous les bruits.

Composée de **soies** longues et raides, de sous-poils doux et feutrés, la **toison** du sanglier mâle va devenir noire à gris clair. Souvent elle s'orne d'une crinière foncée sur le cou et au **garrot**. Elle changera à l'approche de l'hiver. Alors une **bourre** épaisse et sombre assurera une bonne

protection contre le froid. Dès les premiers beaux jours, la **mue** dépouillera l'animal des soies hivernales. L'été revenu, il se dénudera et la robe s'éclaircira. En septembre, repoussera le nouveau sous-poil.

Les laies muent beaucoup plus tard. Toute l'énergie de ces bêtes prolifiques est tournée vers la reproduction, puis vers l'allaitement de leur progéniture.

L'animal est omnivore ; il consomme toutes sortes d'aliments végétaux tels que glands et châtaignes, racines, bulbes, rhizomes... Il apprécie également les vers de terre. On s'explique pourquoi, en plaine et en montagne, des pâtures sont comme labourées par le passage de sangliers qui explorent en surface et en profondeur les ressources possibles, cela aux dépens des cultures, plus particulièrement celles du maïs dont le sanglier est friand. Ces dégâts, de plus en plus souvent signalés, dus à la prolifération active de ces animaux, nécessitent des mesures de limitation, c'est-à-dire des chasses systématiques et précisément réglementées. Les fientes sont des **laissées**, dont l'examen est utile à l'observateur qui note soigneusement en outre les traces du passage de l'animal. Bien décrites, elles servent à **faire le pied**, c'est-à-dire établir s'il s'agit effectivement d'un sanglier et s'il est **rentrant** ou **sortant**.

Faut-il rappeler que les croisements entre sangliers et porcs sont sévèrement proscrits par la Fédération de la chasse, l'étude chromosomique étant éventuellement utilisée pour l'expertise officielle.

Informés par ces quelques données cynégétiques, certains de nos lecteurs vont-ils faire partie de **vautraits**, équipages de chasse à courre spécialisés pour le *cochon*, comme on le dit en termes de vénerie ?

Pierre DELAVEAU et Philippe GURAN

Cercle Ambroise-Paré

À titre de promotion :
chaque auteur ou adhérent cité dans la revue
reçoit deux exemplaires supplémentaires de *DLF*.

D O U B L E T S

Tous les invités à leur inauguration ont pu lire que les nouveaux bureaux de notre association transplantée se situent au *rez-de-jardin* de l'immeuble auquel ils s'intègrent désormais.

C'est de ce néologisme et de son premier élément que je voudrais dire ici quelques mots, de nature, me semble-t-il, à intéresser le lecteur.

Le verbe de l'ancien français *rere*, « raser », a produit au participe passé les formes *res*, *reis*, *raiz*, stabilisées en *rez*, qu'on retrouve, en 1450, dans la composition *rez-de-chaussée*, et utilisées jusqu'à l'époque classique dans les locutions *rez pied*, *rez terre*, signifiant « au niveau du sol ». Ainsi, peut-on lire, en la première édition du *Dictionnaire* de l'Académie, datant de 1694 : « *On a abattu cette maison, cette place, ces fortifications raiz pied, raiz terre.* » Citons aussi La Fontaine qui, dans le conte intitulé « La clochette », écrit « *sur le rez de la nuit* », au sens de « à l'approche » (nous dirions de nos jours : *à la tombée*).

Forgé en 1966 à l'image de son lointain ancêtre, le nom composé *rez-de-jardin* désigne la partie d'un édifice au sol, de plain-pied avec le jardin, comme l'est l'appartement parisien de Guillemette, au grand bonheur de ses occupants, par le domaine floral conquis.

Rez est un doublet ancien de *ras*, lui-même né du participe passé latin *rasus*, « rasé, tondu de près ». Plus productif en français contemporain, *ras* se rencontre notamment dans des locutions telles que *au ras de terre* (ou *à ras de terre*), *au ras de l'eau* (ou *à ras de l'eau*), *au ras des toits*. Complètement rempli, un verre est plein *à ras bord*. Une robe *ras du cou* est celle dont l'encolure s'arrête au cou.



Quant à l'expression d'origine argotique *en avoir ras le bol*, elle est très répandue, employée par ceux qui « en ont marre » : ils sont nombreux de nos jours et ne l'envoient pas dire, d'autant plus que le bol en cause est maintenant compris au sens bien édulcoré de « tête ».

Jean TRIBOUILLARD

LA LANGUE DE L'IMMOBILIER

Le langage utilisé dans l'immobilier est souvent technique et de plus en plus influencé par la langue de Shakespeare. L'utilisation qui en est faite par les non-initiés est parfois très différente du véritable sens utilisé dans la profession. Par exemple :

Rénovation : issu du latin *renovatio* qui signifie « nouveau », il s'agit de la destruction totale ou partielle d'un bien ou d'un quartier, afin de procéder ensuite à sa reconstruction. À ne pas confondre avec :

– **réhabilitation** : travaux d'entretien et d'amélioration du parc immobilier ancien dans le but d'une remise aux normes d'habitabilité en y apportant les éléments qui seraient nécessaires à sa construction actuelle ;

– **restructuration** : réhabilitation s'accompagnant d'un changement d'usage et de destination de l'immeuble ;

– **restauration** : opération pour remettre un ouvrage ou un bâtiment dans son état originel. Cette opération passe par l'utilisation des matériaux et du savoir-faire de l'époque.

Car l'anglais gagne du terrain dans un secteur toujours plus international, où les frontières géographiques et linguistiques sont de moins en moins précises : c'est la mondialisation !

Par exemple, on ne parle plus de **gestion d'actifs** ni de **gestionnaire** mais d'*asset management* et d'*asset manager*. Le sens reste le même en immobilier, il s'agit de gérer un portefeuille d'immeubles.

Situation semblable pour un **oriel** remplacé par *bow-window* et qui signifie un « balcon vitré et clos formant saillie en façade ».

Également : **crédit-bail** = *leasing* ; **entrepôt/atelier** = *loft* ; **multipropriété/temps partagé** = *timeshare* ; **point de référence en géométrie** (référenciation) = *benchmarking* ; **flux de trésorerie pour un immeuble** = *cash-flow*.

Pourtant, les professionnels de l'immobilier ont entre eux un langage codé et très technique, bien français cette fois :

Bulle : bureau de vente construit provisoirement pour commercialiser un programme immobilier neuf.

Bouquet : première somme d'argent versée par l'acquéreur d'une vente en viager.

Rossignol : utilisé par les professionnels pour désigner un bien immobilier invendable.

Chien-assis : petite lucarne en saillie sur la toiture avec un seul versant parallèle au toit.

Triangle d'or : secteur le plus recherché par les investisseurs, où les prix pratiqués atteignent des sommets. À Paris, dans le 8^e arrondissement, il est délimité par les avenues Marceau, Montaigne et Champs-Élysées.

Queue de programme : désigne les derniers biens restant à vendre dans un programme immobilier neuf.

Le rapport entre la langue française et l'immobilier peut donc parfois paraître en péril. Comme dans tout secteur d'activités, l'anglais, les termes techniques et le jargon de la profession peuvent causer des réactions allergiques chez les profanes. La langue est parfois curieuse, mais ce sont les plaisirs de l'esprit !

N'oublions pas, cependant, que tout être humain normalement constitué devra passer par là pour se loger. Langue française ou non, c'est un devoir et surtout une nécessité !

Damien PÉRIN*

* Damien Périn, jeune adhérent, est étudiant à l'École supérieure des professions immobilières (ESPI), à Paris.

NDLR : Dans son *Dictionnaire historique de la langue française*, Alain Rey écrit à propos du verbe *habiliter* : « dérivé du latin classique *habilis*, "habile", a le sens de "rendre capable" spécialement en droit (1379) pour "rendre légalement capable de" [...] ; dès le xv^e siècle, le verbe *réhabiliter* a signifié "rétablir (un fonctionnaire, après une déchéance) dans l'exercice de ses fonctions" ; [...] Le verbe a pris récemment (av. 1968) le sens de "remettre en état, rénover (un quartier, etc.)" [...] Le dérivé *réhabilitation* a suivi l'évolution sémantique du verbe : il a l'emploi juridique (1401) puis signifie "fait de restituer ou de regagner l'estime perdue" (1762, Voltaire) et "rénovation" (av. 1968) d'après l'anglais *rehabilitation*.

C'est le sens adopté de l'anglais, se rapportant à la remise en état d'une construction, que contestent nombre de défenseurs de notre langue.

É T A L O N

Aussi curieux que cela paraisse, ce mot, d'origine francique, est dérivé du latin *stabulum*, « étable, écurie », ce qui tendrait à confirmer que le pénible travail de reproduction assuré par le mâle autorise monsieur à se reposer au logis, pendant que madame va travailler au dehors comme le confirme le mot *jument* dont la première syllabe signifie étymologiquement « bête de somme ou de trait soumise au joug ».

L'anglais dit *stallion* de même origine. L'espagnol n'a pas de mot ; il désigne *cheval* sous la forme *caballo padre*, « cheval-père » ou *caballo semental*, « cheval reproducteur ».

Quant au mot allemand : *Hengst*, on retrouve sa trace sémantique dans le lituanien *šankus* qui signifie : « rapidité, efficacité » sous une forme superlative.

À noter que le *é* initial d'*étalon* fut ajouté en français médiéval, tout comme le *é* d'étable ou le *é* d'école (*schola*).

Bernie de TOURS

Si vous souhaitez que nous adressions un numéro de DLF à l'un ou l'autre de vos amis, il vous suffit de recopier ou de remplir le bulletin ci-dessous et de l'envoyer à DLF, 7, rue Émile-Dubois, 75014 Paris.

M. (en capitales)

.....

suggère à Défense de la langue française d'envoyer gratuitement un numéro à :

M. ou Mme (en capitales)

.....

Adresse :

.....

M. ou Mme (en capitales)

.....

Adresse :

.....

C O U R R I E R

« *J'ai envoyé des courriers...* [aux personnes qui ne respectent pas la langue]. » C'est un défenseur de la langue française qui parle. Des courriers ? Vraiment ?

Un courrier, qu'est-ce ? Au vrai sens du mot « un homme qui court » (du latin *currere*, en passant par le vieux français *corier*). Autrefois, il s'agissait de l'homme qui était chargé de porter les dépêches (Larousse) et il est intéressant de noter que c'est cette définition qui est donnée par le *Nouveau Dictionnaire contemporain de la langue française* de chez Guérin (Montréal), édition de 2002.



Aujourd'hui, c'est La Poste qui s'en charge, mais le terme *courrier* a subsisté pour désigner l'**ensemble** des lettres, missives et plis expédiés. Il est donc incorrect de parler d'**un** courrier.

Quant au terme *correspondance*, il désigne un échange de lettres ou une **série** de lettres envoyées par la même personne (du latin *cum Æ con Æ cor + respondere* (répondre)). Il est intéressant de noter que l'abréviation *RSVP* que les Anglais mettent à la fin d'une lettre vient du vieux français, *Respondez s'il vous plaît*.

Résumons

courrier = l'ensemble des lettres envoyées ou reçues
 correspondance = un échange de lettres
 lettre, pli, missive = un seul envoi.

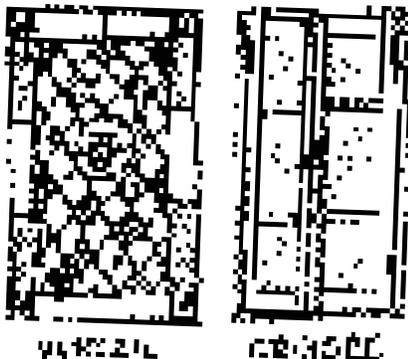
Janet RAFFAILLAC

Cadeau de bienvenue !
 À tout nouvel adhérent sera offert
 un abonnement d'un an,
 pour la personne de son choix.

VOULEZ-VOUS FERMER LA FENÊTRE...

Eh bien, non ! Car on ne peut pas *fermer* une fenêtre... tout au plus peut-on l'**obturer** au moyen d'une croisée.

Fenêtre est un terme d'architecture qui désigne l'ouverture réservée lors de la construction d'un mur de bâtiment et destinée à recevoir une fermeture fixe ou amovible. Dans le premier cas ce sera une **verrière** ou un **vitrail** (souvent décoré). Dans le second, il s'agit d'une **croisée**.



Pourquoi *croisée* ? Parce que les constructions médiévales étaient percées de *fenestras* comportant au centre un **meneau** (lat. *medianus*), colonnette destinée à soulager le linteau et recoupée souvent par une **traverse** ou **croisillon** d'imposte. (L'**imposte** est la partie haute d'une porte ou d'une fenêtre, elle peut être garnie d'un châssis fixe ou mobile.) L'ensemble affectant la forme d'une croix, l'agencement vitré de menuiserie qui l'a remplacé a pris le nom de *croisée*.

On peut aussi obturer une fenêtre ronde par un **oculus** (= œil, en latin) appelé également **œil de bœuf**.

Le **vasistas** (all. *Was ist das ?*, « Qu'est-ce que c'est ? ») se trouve plus souvent sur des portes extérieures.

La **lucarne** est une petite fenêtre percée dans les combles ou dans la toiture. Son système d'ouverture à pivot la fait parfois ressembler au couvercle d'une boîte à tabac ; elle prend alors le nom de **tabatière**.



C'est par extension qu'on emploie le terme de *fenêtre* pour désigner ce qui, en réalité, la bouche, et c'est très bien ainsi puisque, quand la croisée est close, c'est bien la fenêtre qui est fermée.

Philippe RUIZ

LE CADUCÉE

On parle souvent d'erreur médicale mais connaît-on la triple erreur historique, symbolique et linguistique concernant l'emblème de la médecine ? Deux histoires mythologiques sont à l'origine de cette erreur.

Mercure, fils de Zeus, était le messager des dieux et, à ce titre, portait un bâton orné de deux petites ailes à une extrémité. Il levait ce bâton lorsqu'il voulait énoncer un message dont il était chargé. Ce bâton s'appelait en grec *kêrukeion*, « insigne des hérauts », dérivé de *kêrux*, « héraut ». Ce mot devint en latin *caduceum* puis passa, au XVI^e siècle, en français sous la forme **caducée** avec le même sens d'« insigne de héraut ». Un jour, Mercure voulut séparer deux serpents qui se battaient et plaça entre eux son bâton, que les serpents enlacèrent. De là vient la représentation de l'insigne de Mercure : un bâton avec deux petites ailes et deux serpents enroulés autour. Ce caducée n'est rien d'autre que cela.

Esculape, fils d'Apollon, apprit la médecine auprès du centaure Chiron. Il avait aussi un bâton, mais un bâton de marche. Un jour, un serpent s'enroule autour ; il l'assomme et le laisse pour mort. Mais un autre serpent sort du fourré, apportant dans sa bouche des herbes avec lesquelles il ranime son congénère. Esculape, comprenant la valeur de ces plantes, les utilisa par la suite pour guérir de nombreux malades voire pour ressusciter des morts. Il devint ainsi le dieu de la médecine, dont l'emblème était un bâton autour duquel un serpent était enroulé.

À la Révolution, on emprunta cet insigne pour en faire celui de la médecine, mais en ajoutant à l'extrémité supérieure un coq, symbole de la vigilance veillant sur la République. Peu de temps après, on changea le bâton et le coq pour un miroir à manche, symbole de la prudence, vertu essentielle de la médecine.

À la fin du XIX^e siècle, une confusion s'installa entre l'insigne des hérauts, un bâton avec deux ailes et deux serpents, et celui de la médecine, un miroir avec manche et un seul serpent. C'est ainsi que le nom de *caducée*, désignant le premier, fut donné à tort au second. Rappelons qu'en juin 1985 une instruction ministérielle indiqua que l'attribut du service de santé des armées ne devait pas être confondu avec un caducée.



Philippe LASSERRE
Section de Bordeaux

UN PATIO KOWEÏTIEN



DLF publie souvent des rappels à la « bonne prononciation » de certains mots. J'y relève *patio*. Le mot espagnol se prononce avec un *t* comme dans *partie*, et c'est

ainsi que les ouvrages de référence recommandent de le faire en français. Pourtant, de plus en plus, on entend « passio ». Cette « faute », à contre-courant de la mode qui est à calquer les prononciations étrangères, à les rétablir, voire à les inventer, s'explique par la régularisation en français.

Patio est ressenti comme appartenant à cette série du latin en *-tio* qui a donné les milliers de noms français en *-tion*. Qu'importe qu'il n'en soit rien, sans même faire appel à la philologie, le système du français contemporain est clair. Les seuls mots qui ne se prononcent pas *-ssion* [sjɔ̃] sont :

- des formes conjuguées (*montions, battions*)
- ceux en *-stion* (*bastion, question, gestion...*).

Patio est le seul mot terminé par *-tio*, avec les formes latines *tertio* et *ratio*. La finale orale en *sio* [sjɔ] écrite avec un *t* se retrouve dans les pluriels en *-tiaux* (*partiaux...*).

La prononciation *tio* [tjo] ne se trouve que dans *petiot*, forme dialectale échappant au système, comme *affûtiau*, à demi-archaïque, dont l'accent circonflexe rappelle la séquence *-st-*, toujours présente dans *bestiaux*.

Je suis moi-même agacé quand j'entends prononcer *patio* comme *passion*, mais cela me vient à l'évidence de ma pratique de l'espagnol. *Patio* devient un mot français, son intégration régulière au système est naturelle, l'usage donne raison à la règle sur la norme.

Que dire alors du dérivé de *Koweït* ? Ce nom était peu employé en français avant la guerre du Golfe. Sa forme graphique a longtemps connu de nombreuses variantes *Koueit, Kouëit, Koveit, Koveït, Kouaït...* sans parler des variantes étrangères, *Kuwayt, Kuwait, Kuwait...* L'hésitation sur le tréma est le dernier avatar, sans grande importance ; tréma ou pas, l'emploi courant finira par fixer la prononciation sur *kowètt* [kowet].

Selon le système français, le nom des habitants, *Koweïtiens*, est régulièrement formé sur l'adjectif dérivé par un suffixe très productif. La prononciation ne devrait pas poser de problème.

Les mots avec la finale *-tien* se prononcent *sien* [sjē] :

– *Dioclétien, Domitien, Gratien, Titien, tribunitien, capétien, déodatien* (de Saint-Dié) ;

– les dérivés de noms en *-s* : *laotien, vénitien* ;

– ou en *-tie* prononcé [si] : *dalmatien, béotien, helvétien* ;

– mais aussi ceux dont la finale *-ti* se prononce [ti] : *tahitien, haïtien, djiboutien* ;

– et en *-t* : *lilliputien, égyptien*.

Cette alternance consonantique appartient au génie de la langue.

Ne se prononcent *tiin* [tjē] que

– les monosyllabes :

• le pronom *tien* ;

• le verbe *tenir* dans ses formes conjuguées : *tiens, tient* ;

• les verbes qui en sont dérivés par préfixation : *maintiens, obtient...* ;

• les noms dérivés : *soutien, entretien...* ;

– les mots en *-th-* : *corinthien, pythien* ;

– ceux avec la séquence *-st-* : *Bastien, Sébastien*, y compris *chrétien*.

Autrement dit, le même système que pour *-tion*¹.

La prononciation régulière de *koweïtien* est donc clairement en *sien* [sjē]. La prononciation en *tiin* [tjē] s'explique par l'ignorance du système, qui n'est pas enseigné (il ne le serait qu'en français langue étrangère à un niveau supérieur), et surtout par l'influence de l'anglais *kuwaiti* formé directement sur l'arabe. L'emploi du suffixe français régulier l'a emporté sur « koweïti », calqué sur la forme étrangère² qui a pourtant laissé sa trace à l'oral.

L'usage l'emporte sur la norme quand il rétablit la régularité du système, mais l'exception à la règle n'a aucune légitimité quand sa seule explication est la contamination par une langue étrangère. Il est alors normal de corriger. Certains hésitent sur la prononciation de *djiboutien* quand ils n'en ont qu'une connaissance écrite. Dès qu'ils sont initiés à l'oral, la prononciation régulière leur devient évidente. Il suffit d'employer plusieurs fois *koweïtien* comme *égyptien* et *haïtien*, pour se rendre compte que ce qui est régulier est normal.

Ange BIZET

1. ...mais aussi *-tible, -tiaire, -tial, -tiel, -tieux, -tium, -tius...*

2. Les médias continuent trop souvent, faute de bonne traduction, d'employer « Qatari », « Bagdadi »... à la place du français *Qatarien, Bagdadien, Bahreïmien, Riyadien, Mascatais...*

DEUX AUTRES LIEUX DONT ON PARLE

Du bruit dans Landerneau

« *Cela fera du bruit dans Landerneau.* » Réplique d'une comédie en un acte, *Les Héritiers ou le Naufrage* (1796), d'Alexandre Duval (1762-1842), dans laquelle un officier de marine tenu pour mort revient chez lui sans être reconnu et rencontre ceux qui prétendent à sa fortune et ceux qui le pleurent sincèrement...

Aujourd'hui, s'applique à un ragot, une nouvelle sans grande importance, mais qui va faire jaser les bavards.

Un limogeage

Les premiers combats de la Grande Guerre voient apparaître une crise dans le haut commandement français. Avec l'autorisation du ministre de la Guerre, le généralissime Joffre va pouvoir agir contre les « incapables ». Le 5 septembre, 40 % des grands chefs militaires sont relevés de leurs fonctions et certains d'entre eux affectés provisoirement à la 12^e Région, dont le chef-lieu est alors Limoges, où ils resteront de quelques semaines à quelques mois. Le conseil général de la Haute-Vienne a vainement tenté à plusieurs reprises de faire supprimer les néologismes *limoger*, *limogeage*, comme nuisant à la réputation de la capitale du Limousin...

Aujourd'hui, le terme désigne toujours une mise à l'écart, une destitution, une disgrâce.

Nicole VALLÉE

Cet article a été rédigé grâce à l'ouvrage de Patrice Louis, *Du bruit dans Landerneau* (éditions Arléa), présentant une foule d'expressions liées à des noms propres de lieux, de personnages célèbres, de héros de fiction.

UN SAC DE NE

Que dites-vous : « Je vais sortir avant qu'il pleuve » ou bien « je vais sortir avant qu'il ne pleuve » ? Peu importe, rassurez-vous ! Les deux tournures sont admises et l'une et l'autre ont le même sens. Le *ne* de la deuxième est dit *explétif*, car il ne modifie pas le sens de la phrase. Pourtant, dans le langage surveillé, l'emploi de ce *ne* répond à des règles d'usage qu'il est bon de

respecter, et introduit certaines nuances qu'il peut être utile d'utiliser. Ceci est à considérer pour les trois locutions : *avant que*, *sans que*, *à moins que*.

Avant que. Si la phrase exprime un ordre (ou une nécessité, un souhait, une crainte), l'emploi de *ne* est fortement conseillé (*il faut sortir avant qu'il ne pleuve*).

Sans que se construit de préférence avec *ne* après un verbe négatif (*il ne se passe pas un jour sans qu'elle ne veuille partir*). En dehors de la forme négative, on omet le *ne* (« ... et je vois le jour que je respire, /Sans que père ni mère ait daigné me sourire. » Racine, *Iphigénie*, II, 1).

À moins que. Avec cette locution, il n'y a pas le choix : le *ne* explétif est obligatoire (*je reste ici, à moins qu'il ne me téléphone*). Mais ne pas confondre cette locution (*à moins que*) avec *moins que*, tournure comparative qui partage avec *autre que*, *mieux que*, *pire que*, *plus que*, etc., le privilège des délicates nuances que voici :

- si la première proposition est affirmative, mieux vaut employer le *ne* explétif (*il fait moins d'efforts qu'il ne le dit*) ;
- si la première proposition est négative ou interrogative, on omet ce *ne* (*il ne fait pas moins d'efforts qu'il le dit*).

Autre difficulté ! Que doit-on dire : « Je crains qu'il vienne » ou « je crains qu'il ne vienne » ? Ici encore, pour certains linguistes, le *ne* peut être omis sans pour autant changer le sens de la phrase. Mais, comme le suggère René Georgin (*Guide de la langue française*, 1969), la présence du *ne* renforce l'idée négative de la phrase : si l'on *crain*t qu'il ne vienne, c'est qu'on désire qu'il ne vienne pas. Cette nuance se fait sentir dans tous les cas où la proposition subordonnée dépend d'un verbe exprimant la crainte ou l'empêchement (*redouter*, *trembler*, *avoir peur que...*). Mais attention ! ce *ne* est interdit si le verbe exprimant la crainte est employé négativement (*je ne crains pas qu'il vienne*) ; alors qu'il est nécessaire avec le verbe *douter* employé négativement. C'est pourquoi la malicieuse réplique d'Arnolphe à l'impudente Agnès détient ce *ne* subtil : « *Oui, je ne doute point que l'hymen ne vous plaise* » (Molière, *L'École des femmes*, II, 6).



Jacques MOULINIER
Section de Bordeaux

M O T S E N C A G E

Question posée par l'un de nos adhérents : « *Pourquoi certains substantifs dérivés de verbes en -quer s'écrivent-ils avec un c et d'autres avec qu, voire les deux avec parfois des significations différentes ? Exemples :*

bloquer / blocage ; piquer / piquage et picage ; plaquer / placage et plaquage ».

Pour comprendre, il ne faut pas s'arrêter au verbe, mais remonter au-delà, au mot d'origine, celui qui donna naissance à la famille. Les ouvrages didactiques consacrés à la langue française étant muets sur la question de ces terminaisons, j'ai effectué quelques recherches qui m'amènent, par déductions et recoupements, à cette conclusion :

1. Les noms en *-quage*, dans leur quasi-totalité, ont une filiation directe avec des verbes en *-quer*, souvent eux-mêmes dérivés de substantifs en *-que* : *braquer, braquage ; marque, marquer, marquage ; remorque, remorquer, remorquage*.

2. Ceux qui finissent en *-cage* ont été formés, non sur le verbe, mais sur un ancêtre ne se terminant pas par la syllabe *que*.

En ce qui concerne les exemples cités :

Piquage vient de *piquer*, « perforer avec une pointe », du latin populaire *piccare*.

Picage n'a aucun rapport avec le premier : issu du latin *pica*, il désigne une maladie des gallinacés captifs mal nourris.

Placage, l'action d'appliquer une feuille de matière précieuse sur une autre matière, vient du néerlandais *placken* francisé en **plaquer**.

Plaquage est un terme de rugby, et ne s'emploie pas en dehors de ce domaine particulier. Il est évident que son inventeur s'est référé au verbe *plaquer* pour construire son orthographe, sans remonter à la source.

Blocage est formé sur *bloc*, qui fournit également le verbe *bloquer*.

Masticage obéit à la même règle.

N.B. il existe deux verbes *mastiquer* :

- a) appliquer du mastic (masticage) ;
- b) broyer avec les dents, mâcher longuement (mastication).

Tout cela fut jadis parfaitement déterminé. Mais la comparaison entre anciennes et récentes versions des dictionnaires montre que de nouvelles graphies sont apparues, bousculant le principe d'origine :

Parallèlement à **masticage**, le *Dictionnaire des rimes* de Larousse donne aujourd'hui **mastiquage**, que l'on ne trouve dans aucun dictionnaire, pas même le *Petit Larousse 2003*. On le découvre cependant sur internet, dans la rubrique *produits de mastiquage*, en rapport avec l'utilisation du mastic.

Trucage, formé sur *truc*, s'est vu adjoindre le compère *truquage* sans plus de logique que le précédent. Le verbe **truquer** engendre lui-même deux dérivés : *truqueur* (tricheur) et *truquiste* (spécialiste des trucages de cinéma).

Il existe deux verbes **dépiquer** :

- a) en couture, découdre, défaire les piqûres (d'après *piquer*) ;
- b) en agriculture, action d'égrener les épis de céréales (d'après une racine provençale signifiant « épi »).

S'il n'existe pas de substantif correspondant au premier, le second a donné *dépiquage*, que l'on écrit encore *dépicage*, cette dernière orthographe étant postérieure à la première.

Même démarche pour **démarquage**, né de *marque*, auquel on a ultérieurement ajouté, sans raison valable, un *démarcage*.

Il est ainsi démontré que l'usage se moque de l'étymologie et des règles établies.

Jacques PÉPIN

LE TRAIT D'UNION FAIT LA FORCE

Pourquoi écrire tantôt *mont Blanc*, tantôt *Mont-Blanc* ? Tout simplement parce que la première graphie renvoie au seul sommet, la seconde au massif. Les fines bouches ne manqueront pas d'ajouter qu'il en existe une troisième, *mont-blanc*, réservée celle-là à un entremets à base de marrons. Une preuve de plus du caractère irremplaçable de notre trait d'union, sans lequel on ne pourrait distinguer, entre autres choses, le nom de l'adjectif (*un haut-de-forme* est



un chapeau *haut de forme*) ou de la locution adverbiale (*un pis-aller* mais *au pis aller*) ; le sens propre du figuré (une *crête-de-coq* ressemble à une *crête de coq*) ; le terme originel de la métonymie (le *rond de cuir* est indispensable au *rond-de-cuir*) ; le personnage de la fête (*sainte Cécile* est honorée à *la Sainte-Cécile*) ; le détroit du département (on est prié de ne pas confondre *pas de Calais* et *Pas-de-Calais*) ; et même un sens de l'autre (le *col bleu* est un ouvrier, le *col-bleu* un marin). Et dire que d'aucuns rêvent de le supprimer !

Bruno DEWAELE

EXTRAIT DE LA LETTRE DU CSA*

Faire + infinitif

« *Je l'ai faite débiter* » : cet accord fautif du participe passé *fait* devient assez fréquent : « *Cette maison, vous l'avez faite construire ?* » ou en parlant d'une voiture « *Vous l'avez faite réparer ?* ». On a aussi entendu dans un film, à propos d'une actrice, un personnage déclarer : « *je l'ai faite débiter* » avec un sous-titrage à l'orthographe approximative : « *Je l'ai faite (pour fait) débutée (pour débiter).* »

La règle veut que le participe *fait* suivi immédiatement d'un infinitif soit toujours invariable.

* Numéro 165 (août-septembre 2003).

LES VERBES FRANÇAIS

VERBES EN *IRE* (suite)

Après *rire, sourire, suffire, circoncire, occire, écrire, récrire, circonscrire, prescrire, proscrire, souscrire, (ré)inscrire, (re)transcrire* (DLF, n° 210).

C. Participe passé en *it* (suite et fin). Il est variable.

DIRE

Je dis, je disais, je dis, je dirai(s), que je dise, que je disse, disant, dit(e). Attention ! À la deuxième personne du pluriel du présent des indicatif et impératif, le verbe *dire* et son composé **REDIRE** ont gardé le *t* du latin : vous *(re)dites*.

Les autres composés, **DÉDIRE, INTERDIRE, MÉDIRE, PRÉDIRE** ont la forme en *s* : *vous dédisez, médisez...*

Le dernier composé, **MAUDIRE**, se conjugue sur la 2^e conjugaison sauf à l'infinitif et au participe passé, *maudit(e)* : *je maudissais, que je maudisse, maudissant*. Ce glissement s'est fait sous l'influence de *bénir* mais en retour, *bénir* a adopté un deuxième participe passé, *bénit(e)*.

FRIRE. Il est très défectif ; aux temps simples, il n'a gardé que le singulier du présent des indicatif et impératif, le futur de l'indicatif et le présent du conditionnel : *je fris, je frirai(s)*. Le participe présent, disparu, a laissé un adjectif, *friand(e)*, qui peut être substantivé au masculin : *un friand*. Le participe passé *frit(e)* lui permet d'avoir tous les temps composés.

Ce verbe a deux constructions :

- intransitive : *le beurre frit dans la poêle* ;
- transitive : *elle frit le poisson dans la poêle*.

Dans cette construction, les formes défectives sont remplacées par la périphrase factitive *faire frire le poisson*.

D. Participe passé en *u*. Il est variable.

LIRE

Je lis, je lisais, je lus, je lirai(s), (que) je lise, (que) je lusse, lisant, lu(e).

Se conjuguent comme *lire* : **RELIRE, ÉLIRE, RÉÉLIRE**.

Philippe LASSERRE

QUELQUES EXPRESSIONS...

à propos de la main (suite)

De longue main

1. Depuis longtemps.

« On voyait qu'ils se connaissaient de longue main et se tenaient souvent compagnie dans la solitude du château. » (Th. Gautier.)

2. Par un long travail, de longs efforts.

« Mes travaux étaient rassemblés de longue main par mes précédentes études. » (Chateaubriand.)

Pouvoir se donner la main

Être de même nature (en mauvaise part souvent).

« L'idéal jacobin et l'idéal marmontellien peuvent se donner la main. Notre délicieuse époque est encore encombrée par cette double poussière. » (Flaubert.)

Être bien en mains

Commode, maniable en parlant d'un objet.

« C'est bien en mains, dit Tulacque, en maniant l'objet. [...] Plus équilibré que la hachette réglementaire. » (Barbusse.)

Faire main basse sur...

Voler, s'emparer de quelque chose.

« Ils songèrent à se faire apprêter un bon repas. L'hôte, l'hôtesse et une jeune servante qu'ils avaient ne s'y épargnèrent point. Ils firent main basse sur toute la volaille de leur basse-cour. » (Lesage.)

Une main de fer dans un gant de velours

Une autorité, une volonté inflexible, qui s'exerce avec assez de douceur et d'habileté pour passer inaperçue de ceux qui la subissent.

« Elle fut l'idole du jour, et régna d'autant mieux sur la société parisienne qu'elle eut les qualités nécessaires à ses succès, la main de fer sous un gant de velours dont parlait Bernadotte. » (Balzac.)

Ne pas y aller de main morte

Frapper, et, abstraitement, agir, intervenir violemment. Au XVII^e siècle, l'expression était *ne toucher pas de main morte* (Richelet).

« ...avec Maxime surtout, qui n'y va pas de main morte et qui n'est pas un gaillard encourageant... » (Flaubert.)

Jean TRIBOUILLARD

LES TROPES *(suite)*

Après *antiphrase, antonomase et catachrèse* (DLF, n° 210).

MÉTALEPSE n. f., du grec *meta-lêpsis*, « permutation ».

Il s'agit d'une figure dans laquelle on fait entendre une chose en exprimant ce qui la précède ou ce qui la suit. La figure joue donc sur le rapport avant-après ou l'inverse.

Il a vécu, pour il est mort. [avant]

Nous le pleurons, pour il est mort. [après]

« *Résolu d'accomplir ce cruel sacrifice,*

J'y voulus préparer la triste Bérénice. » (Racine.)

Triste est mis pour « ce qui rendra triste », car Bérénice ne connaît pas encore la décision de Titus.

MÉTAPHORE n. f., du grec *meta-phora*, « action de transposer »

La métaphore est une transposition de sens d'un mot en un sens imagé. Le mot qui subit ce transfert a complètement perdu son sens originel.

Le printemps de la vie, pour le début de la vie ; le soir de la vie, pour la fin de la vie.

Fondre en larmes. Brûler de désir.

C'est un lion, pour il est fort.

« ... *et Ruth se demandait,*

...

Quel dieu, quel moissonneur de l'éternel été

Avait, en s'en allant, négligemment jeté

Cette faucille d'or dans le champ des étoiles. » (Victor Hugo.)

MÉTONYMIE n. f., du grec *meta-onumia*, « emploi d'un nom pour un autre », formé de *meta* et *onoma*, « le nom ».

C'est une figure dans laquelle on emploie un mot pour un autre avec une relation qualitative nécessaire : cause - effet ; contenant - contenu ; abstrait - concret ; lieu - chose en rapport avec le lieu ; signe - chose signifiée.

La salle applaudit, pour les personnes de la salle...

Il boit un verre, pour le contenu d'un verre.

« *Pour la première fois, l'Aigle baissait la tête.* » (Victor Hugo.)

Aigle pour *armée napoléonienne* dont l'emblème était une aigle.

La croix le dispute à la faucille et au marteau, pour le christianisme le dispute au communisme.

Philippe LASSERRE

ÉPITHÈTE ET ATTRIBUT

L'adjectif qualificatif peut être épithète ou attribut. Comment s'établit la distinction ?

Épithète, il se rapporte au nom sans mot de liaison : *Nous avons acheté une **table rustique** – Mes cousins habitent une **grande maison de campagne** – Tu as pris une **corde trop courte** (trop n'établit pas de liaison, c'est un adverbe qui modifie le sens de l'adjectif *courte*).*

Attribut, il confère au nom, il en définit, par l'intermédiaire d'un verbe, une propriété, une qualité, une caractéristique. Les principaux verbes d'attribution sont : *être, paraître, devenir, demeurer, rester, sembler*, avec une nette prédominance du premier : *Je suis content – La rue paraît déserte – La situation devient dramatique*. Mais il peut en exister d'autres : *se montrer, passer pour, se nommer, croire, trouver, élire, considérer...*

On en distingue deux sortes, l'attribut du sujet et celui du complément d'objet. L'idée demeure d'un état, d'une propriété que l'on « attribue » par le moyen d'un verbe : *Cette erreur semble **grave*** (attribut du sujet *erreur*) – *Nous trouvons ce tableau **magnifique*** (attribut du COD *tableau*).

Il peut aussi être

un nom : *Frédéric devient **chef de la comptabilité***

un pronom : *cette maison est **celle** dont je rêvais*

un infinitif : *l'important reste de bien **réfléchir***

une proposition : *l'essentiel est **que tous comprennent la valeur de leur tâche***.

Dans le cas du nom, afin d'éviter toute confusion entre attribut et COD, qui répondent à la même question *qui* ou *quoi*, il faut se rappeler que l'attribut et le sujet sont une seule personne : *Pierre est professeur à Nantes (**professeur** et **Pierre** sont le même personnage), alors qu'elles diffèrent pour le COD : Pierre a croisé le professeur au marché.*

Jacques PÉPIN



LA PRESSE

NUMÉRO
SPÉCIAL

LES B-52 PILONNENT DE NOUVEAU LA RÉGION DE TIKRIT

Ça dame Hussein !



édito

TITRONS GAI !

« Au Bonheur des drames », pourrait-on aussi titrer cet inventaire de la « calembourmania » qui se donne libre cours dans la presse écrite sans exclusive de sujet.

En effet, le genre inspiré de la philosophie rigolarde du sapeur Camember est sorti depuis moins d'une décennie du territoire du cabaret et de l'almanach Vermot pour gagner les étagères des secrétariats de rédaction des journaux généralistes, après une période de rodage dans les pages sportives.

Salutaire avènement. On verra à ce pastiche à peine excessif que, repeinte à d'aussi gales couleurs, l'information, si maussade soit-elle, ne peut plus que réjouir l'honnête homme.

Jean BRUA

DE NOS ENVOYÉS SPÉCIAUX

PROCHE-ORIENT

Sharon tient Arafat en pâle estime

TERREUR À ISLAMABAD

Pas qu'Istanbul !

SRI-LANKA

La paix, c'est lent

Johnny : Hallali Day



Le réseau de call-girls démantelé au Maroc

Une sombre histoire de Fez

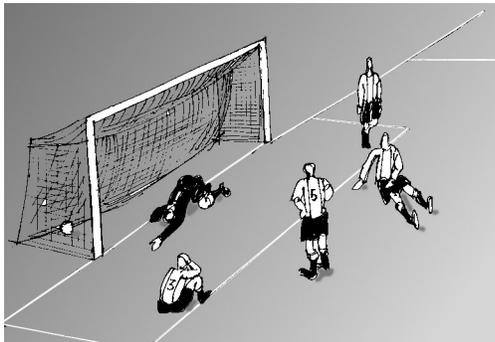
Elysée- moi !

La campagne
présidentielle
est lancée



Les ambitions européennes renvoyées aux calendes

Paris Saint-Glinglin !



FÉMINISATION DE *BOUC ÉMISSAIRE* ?

Les médecins se sentent taillables et corvéables à merci. Quand ils se réunissent, les écarts de langage sont fréquents : par exemple, dans une de ces réunions, l'une des participantes a dit qu'on la prenait pour un « bouc émissaire ». Protestations de ses consœurs : on ne saurait qualifier une femme de *bouc*. On a donc cherché à féminiser l'expression. L'intervenante a proposé



« *bouque* ou *bique* émissaire ». La proposition n'a pas convaincu, l'avis de la commission de terminologie et néologie du ministère de la Santé a été sollicité, car *bouque* est un vieux terme de marine (*bouque d'un canal, d'un fleuve, d'un bras de mer*) qu'on ne saurait retenir.

Chez les Hébreux, l'expression vient du rite de la grande fête des Expiations (*Yom Kippour*). Après avoir été copieusement invectivé, un bouc était symboliquement chargé des péchés d'Israël ; puis on le chassait dans le désert où le démon Azazel ne manquerait pas de le dévorer, engloutissant alors les péchés d'Israël.

Cette coutume est rapportée dans la *Bible*. Quand en 283 Ptolémée Philadelphie a fait traduire en grec la *Bible* par les Septante (70 juifs d'Alexandrie), ces derniers ont utilisé l'expression grecque *tragos apompaios*, « bouc qui emporte (les ordures) au loin ». À partir de la version des Septante, la *Bible* a été traduite en latin. La version de saint Jérôme (331-420), la Vulgate, a été retenue en 1546 par le concile de Trente. Malheureusement, l'expression grecque *tragos apompaios* fut incorrectement traduite par *caper emissarius*, que Furetière transcrit en français, en 1690, par *bouc émissaire*.

Mais, en latin classique, *emissarius* désigne un agent qu'on envoie à l'extérieur, par exemple un espion. À l'origine, *émissaire* est donc un nom masculin.

Pour féminiser l'expression *bouc émissaire*, on a proposé « chèvre émissaire » ; en vieux français (*Le Bestiaire*, de Philippe de Thau, 1119), on eût pu dire « bouquet émissaire » (l'expression *crevette bouquet* subsiste de nos jours), sans être obligé de changer le sens de « bouque », féminin non envisageable de *bouc*, sorti de la bouche d'une femme clamant son exaspération.

Maurice CARA
Cercle Ambroise-Paré

LES FORMULES DE LA FORMULE 1

Version TF /Eurosport

Formula One World Championship

Durant ce *week-end* de course, on a pu assister au *warm up* : les *top pilots* des *top teams* ont fait des *runs* extrêmement rapides.

Sûr que leurs *team managers* en ont été satisfaits et qu'ils leur ont conseillé de parfaire les *pits stops* dans la *pit lane* et de déterminer de bons *set up*.

Il faut bien contenter les *sponsors*, surtout quand le *leader* du championnat prend le *leadership* de la course après avoir réalisé la *pole position* aux essais grâce à des pneus *racing slicks* à gomme *soft* ou *hard*.

Rappelons-nous l'ancienne époque où les *gentleman-drivers* n'étaient pas ralentis par la *safety-car* ou un *stop and go* pendant l'épreuve, ne possédaient pas de *traction control* ni d'accélérateur *by wire* ni encore de *Hans*, ni même d'artifices aérodynamiques tels que *flaps*, *spoilers* ou *wing-car*.

De plus, lors de leurs *interviews*, ils ne parlaient pas de *briefing* ni de *debriefing* ; d'ailleurs, les concurrents, *outsiders* ou non, ne s'appelaient pas tous indifféremment « *Team X* ou *Y* » ou encore « *Z Racing* ».

C'était la grande époque de l'*ACF*.

Et si le benoît, voulant se piquer d'être docte en la matière, se croyait obligé d'employer ce jargon anglo-américano-pédant pour paraître au fait de l'actualité...

C'est malheureusement ce qui se produit.

Version française (la vraie)

Championnat du monde de Formule 1

Durant cette **fin de semaine** de course, l'on a pu assister à la **séance de rodage** : les **meilleurs pilotes** des **écuries de pointe** ont effectué des **tours** extrêmement rapides.

Bien sûr, leurs **chefs d'écurie** en ont été satisfaits et leur ont conseillé de parfaire les **arrêts au stand** dans la **piste de décélération** et de déterminer de **bons réglages**.

Il faut bien contenter les **commanditaires** surtout quand le **premier** du championnat **prend la tête** de la course après avoir réalisé le **meilleur temps** aux essais grâce à des pneus **pour le sec**, à gomme **tendre** ou **dure**.

Rappelons-nous l'ancienne époque où les **pilotes amateurs** n'étaient pas ralentis par la **voiture de sécurité** ou une **pénalité d'arrêt au stand** pendant l'épreuve, ne possédaient pas d'**antipatinage** ni d'accélérateur **électronique** ou encore de **minerve de sécurité**, ni même d'artifices aérodynamiques tels que **défecteurs**, **dérives** ou **voiture à effet de sol**.

De plus, lors de leurs **entretiens avec la presse**, ils ne parlaient pas de **consignes de course** ni de **bilans d'après-course** ; d'ailleurs, les concurrents, **vainqueurs potentiels** ou non, ne s'appelaient pas tous indifféremment « **Équipe X** ou **Y** » ou encore « **Compétition Z** » (encore qu'une fois traduit, si, justement !)

C'était la grande époque de l'**Automobile Club de France**.

Philippe RALLION

NÉOLOGOMANIA



Il n'a échappé à personne, je pense, l'utilisation pour un oui pour un non du verbe « scotcher ». Est-ce le fait que le temps devient de plus en plus précieux et qu'il importe de ne pas en perdre à chercher le mot exact qualifiant l'acte ? Toujours est-il que nous ne sommes plus ni *accrochés* ni *rivés*, ni *collés*, ni *suspendus*, ni *cramponnés*, ni *attachés*. Nous sommes inéluctablement « scotchés ». Ce à quoi le génial créateur n'a pas eu le temps de penser, c'est que « Scotch » est une marque de fabrique déposée et que dans le même temps existent d'autres types de rubans adhésifs. Faudra-t-il alors procéder à la « verbalisation » de chaque marque utilisée ?

Martial LENOIR

NOSTALGIE, QUAND TU NOUS TIENS...

Dans les années 30 existaient quelques interjections telles que *pardi !*, *ma parole*, *ma foi...* Toujours avant la guerre, nous trouvions *minute papillon* ; *faites chauffer la colle* ; *à la bonne heure* ; *oh ! c'est aux cinq cents diables*. Quelques exemples parmi tant d'autres.

Dans les années 50, on entendait *laisse, ça tombera pas plus bas* ; *y a pas de mal* ; *comme tu y vas*.

Et dans les années 80, *paix, amour mes frères !* ; *3615 j'existe* ; *c'est pas l'envie qui m'en manque* ; *cause toujours, tu m'intéresses* ; *lui, il faut pas lui en promettre*.

Pratiquer, dans le sens de « voir une jeune fille ou une femme », est devenu *tu sais pas, j'ai un ticket, je sors avec* ; en 2000, on entend plutôt : *je sens que je vais conclure* ou alors *j'ai une ouverture*.

Un *chien loup* est devenu un *berger allemand* et l'expression *peu commode* se traduit par *pas pratique* ou *mal fichu*.



L'expression *ça ne mange pas de pain* est devenue, pour notre jeune génération, *ça va pas donner des nattes à Barthès*, et *y a du monde au balcon* se dit *double air bag de série*. La délicieuse tournure *laisse aller*, *c'est une valse* est remplacée par *tranquille*, *le chat*.

Jubilons donc s'il nous arrive d'entendre : *j'en ai gros sur la patate* ; *tout va à vau-l'eau* ; *ne croyez pas que je vais faire feu de tout bois* ; *je n'ai pas envie de lui tenir la dragée haute*, *saperlipopette* !

Après nous, le déluge !

Xavier BOISSAYE

LA LANGUE FRANÇAISE DE LA POSTE

Vous avez sans doute reçu de « La Poste » les instructions pour rédiger vos adresses.

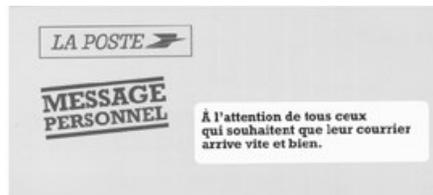
Parce qu'avant on ne savait pas. On mettait bêtement des virgules, des points, des apostrophes, des tirets, bref, tout ce que l'école nous avait appris. C'est fini ! Les enfants qui écriront à leurs petits copains devront faire fi de ce qu'on leur a enseigné et suivre des cours de français postal...

Les municipalités devront peut-être changer les plaques de rues qui comportaient, conformément à l'usage et aux règles admises, des traits d'union pour les noms composés (comme la rue Émile-Dubois ou la place du Général-De-Gaulle). Les immortels de l'Académie postale l'ont décidé !

Dorénavant, vous devez acheter des enveloppes « *pré casées* » et vos adresses ne doivent pas dépasser six lignes (si c'est le cas, que faut-il faire : écrire en sténo ?).

Je croyais que l'électronique devait faciliter la vie et qu'elle était conçue pour être au service de l'homme. Faux ! C'est le contraire : comme les ordinateurs, qui nous sont pourtant fort utiles dans bien d'autres domaines, ne sont pas fichus de reconnaître une virgule ou un tiret, c'est à vous de vous plier à ses exigences !... Il n'existe pas, à La Poste, de programmeurs ou de techniciens capables de remédier à ce problème...

« Big Brother », une fiction ? Pas sûr !



Claude CHAUSSEPIED

TRADUCTION HÂTIVE

L'actualité internationale a donné naissance à l'expression « **feuille de route** », censée désigner un plan de paix en trois étapes au Proche-Orient. Or, ce n'est là que la traduction hâtive de l'anglais *road map*, qui signifie simplement... « carte routière ».



Du moins n'a-t-on pas donné de *road map* la traduction littérale « carte routière », qui eût certes été médiocre. Mais ç'aura été au prix d'un faux sens, car *feuille de route* désigne uniquement, dans notre langue, le document officiel que l'armée délivre à un militaire ayant reçu l'ordre de rejoindre son affectation, et ne saurait donc s'appliquer à un plan de paix. On aurait pu traduire *road map* par « itinéraire de paix », formule à la fois exacte et parlante, mais il est à remarquer que les technocrates aiment jargonner sans chercher à être précis ni compris du *vulgum pecus*, d'où le caractère volontiers ésotérique et arbitraire de leur phraséologie.

Autre exemple de la même fâcheuse tendance, relayée par une mauvaise traduction initiale : le « **développement durable** ». Cette expression a pour but de rendre l'anglais *sustainable development*, qu'il eût mieux valu – pour une fois – traduire littéralement par « développement soutenable », mais le traducteur a tenu à se démarquer de l'anglais, et l'expression française en devient incompréhensible si l'on ignore son contexte. Quiconque, en effet, la rencontre pour la première fois ne peut deviner qu'elle désigne en réalité un développement [économico-industriel] supportable à long terme par l'environnement, et le lecteur non averti est en droit d'imaginer un développement capable de durer indéfiniment, ce qui n'a rien à voir. Une traduction explicite eût été « développement [écologiquement] supportable ». Mais, là encore, pourquoi faire clair lorsqu'on peut faire obscur ?

François THOUVENIN

MOTS DE TOURAINE

Expressions de Touraine (Chinonais), entendues en particulier à Crouzilles, près de l'Île-Bouchard (Indre-et-Loire).

Aller noser : aller gauler les noix.

Bertonner : se dit à Chinon d'un vin du cépage cabernet, dit *vin breton* (déjà cité par Rabelais). S'il *bertonne bien*, c'est qu'il est typique et délectable.

Canailier : être réduit à marcher avec une canne.

Châtaignes et bernache : aux veillées d'automne, on continue de boire de la bernache (jus de raisin blanc pressé en pleine fermentation alcoolique) pour accompagner les châtaignes grillées, tandis qu'un conteur évoque le bon vieux temps.

Comer : piquer un petit somme en position assise.

Faire marienne : faire la sieste.

Gouiniller : se complaire dans des détails.

Grolle qui a grolleaux n'a jamais mangé bons morsiaux (une grolle est un corbeau. Rabelais parlait de *noyer grollier* pour un arbre servant de perchoir aux corbeaux).

L'homme à soufflets (prononcer *soufflette*) : l'accordéoniste du village demandé pour égayer les **assemblées**.

Pépé-la-basculé : surnom d'un vieux boiteux.

Préparer un miot : vin coupé d'eau et tranche de pain sec.

Retirance : résidence secondaire.

Seille : seau pour le puits, avec chaîne et sorte de cadenas (= le chabut).

Chabuter la seille : bien rabattre le cliquet du cadenas, qui empêche la seille de rester au fond du puits.

Socier (avec tous les gens) : être disponible pour rencontrer de nombreuses personnes.

Expressions patoisantes

Se dit en chantonnant : « *Tins to ben, jallons galopper. Si tu t'ins pas, tu cheurras ma mignonne* » (il s'agit d'un paysan vigoureux qui va mener son cheval à vive allure et recommande à sa belle de s'agripper dans la charrette).

V'la ben arrière le rostant ! (rostant) (on aura tout vu !).

« *J'avons des poules et des canards, j'avons même un p'tit argent dans s'tarmoère ; y'a qu'des gars qu'avons point pour nos fumelles !* »



Valentine FOMBEUR

NOTRE LANGUE EN 2002 ET 2003

Le Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française, édition 2003, vient de paraître.

En 2002, les interventions d'agents de la DGCCRF visant le respect de la loi sur l'emploi du français dans le domaine de la consommation font ressortir que le taux des infractions a baissé par rapport au nombre de contrôles (10,5 % contre 11 %). Quant à la Direction générale des douanes, elle est intervenue 1 092 fois et n'a relevé que 31 infractions.

Le Bureau de vérification de la publicité a vérifié, du 1^{er} mai 2002 au 30 avril 2003, 12 523 messages de publicité télévisuelle ; 37 ont été interdits ; 752 autres ont dû être modifiés, dont 196 parce qu'ils contrevenaient à la loi relative à l'emploi de la langue française.

On peut dire sans craindre de se tromper que la politique de diversité linguistique préconisée par les gouvernements successifs est un leurre. En primaire, environ 80 % des élèves ont bénéficié, au cours de l'année scolaire 2002 - 2003, de cours de langues vivantes ; pour 82 % d'entre eux, c'était l'anglais ! Au collège, la première langue vivante est l'anglais pour 91 % des élèves. On fait le même constat dans les lycées.

Le Rapport fournit quelques chiffres sur l'utilisation du français hors de France. Alors que, en 1996, la langue de rédaction des documents de la Commission européenne était – déjà ! – l'anglais à 45,7 % et le français à 38 %, en 2002, la part de l'anglais est passée à 57 %, et celle du français à 29 %. Au Conseil de l'Union, l'anglais l'emporte sur le français à 73 % contre 18 % ! De surcroît, l'anglais a été la langue quasi unique des négociations relatives à l'élargissement de l'Union aux dix nouveaux pays qui vont y entrer en mai 2004.

À l'ONU, 85 à 90 % des documents traduits sont d'abord rédigés en anglais ; 57 % des ouvrages acquis par les centres de documentation sont en anglais ; le site internet est en anglais pour 31 gigaoctets, et en français – qui est pourtant la deuxième langue du site par son importance – pour 2.

Comme on le voit, ce *Rapport* n'est pas particulièrement optimiste. Alors, quelle sera la réaction de son destinataire, le Parlement français ? Nous prenons les paris : pour nous, il ne se passera rien, à cinquante contre un. Et si nous perdons ce pari, nous ferons la fête.

Raymond BESSON

LE BILLET DE LA RÉDACTION

Lorsque j'ai voulu adhérer à l'association *Défense de la langue française*, j'ai hésité, j'étais un peu « dans mes petits souliers », m'imaginant qu'il s'agissait d'un club très fermé, sélectif, réunissant une élite, et où je craignais de ne pas avoir ma place : accepterait-on ma « candidature », alors que je n'avais aucun justificatif à fournir ? Pas de diplôme universitaire, pas de preuve de qualification, pas d'activité spécifiquement linguistique. Notre amie Guillemette Mouren, notamment, s'est parfois entendu dire par de nouveaux adhérents qu'ils « craignaient d'entrer dans une société savante », ce qui confirme que cette impression peut s'imposer à d'autres. Disons-le donc tout net : les portes de DLF sont cordialement ouvertes à tout le monde, sans distinction du degré de connaissances, sans jugement, sans condescendance, que l'on soit un as de l'orthographe, de la grammaire, ou que l'on ait un niveau modeste, avec l'envie d'apprendre, de découvrir, et de poser des questions.

Jacques PÉPIN

TRANSCRIPTION PHONÉTIQUE

Des auteurs d'articles, pour indiquer la prononciation de certains mots, utilisent les symboles phonétiques tels qu'on les trouve, par exemple, au tableau donné dans les premières pages du Robert, et qui sont utilisés dans le corps de ce dictionnaire.

Il nous est extrêmement difficile de reproduire ces signes, qui nécessitent l'utilisation d'une police de caractères non fournies dans les logiciels de base, et nous devons recourir à des astuces qui exigent des heures de travail pour un maigre résultat. Jusqu'à ce que nous ayons pu venir à bout de cette difficulté technique, nous vous prions d'indiquer la prononciation en utilisant l'alphabet romain.

S'il se trouve, parmi vous, des personnes qui possèdent le fichier de police de caractères correspondant, pour Windows, ayez l'extrême amabilité de prendre contact avec nous, par téléphone, fax, lettre, ou à cette adresse de messagerie : deflangfr@free.fr

N.B. : *il ne s'agit pas de caractères API, mais de l'alphabet phonétique français.*

DESTIN DES PICTOGRAMMES

Le 30 juillet dernier, le Conseil d'État, à la suite d'une requête formée par l'association Avenir de la langue française, a annulé l'avant-dernier alinéa de la circulaire du 20 juillet 2001 du ministre de la Culture, du secrétaire d'État au Budget et du secrétaire d'État à la Consommation, dite « circulaire Tasca ». Cet alinéa prévoyait la possibilité d'utiliser notamment des pictogrammes pour assurer l'information du consommateur.

Le Conseil d'État a retenu comme motifs d'annulation d'une part son caractère réglementaire et en conséquence l'incompétence des ministres pour l'édicter (II) ; d'autre part la généralité de ses termes (III). En revanche, la haute juridiction a reconnu le caractère purement interprétatif des autres dispositions de la circulaire, consacrant par là même le principe de la primauté du droit communautaire (I).

I. Les dispositions interprétatives : la consécration de la primauté du droit communautaire et le principe de l'utilisation des langues nationales des États membres

Le Conseil d'État a reconnu les dispositions de la circulaire qui précisent la portée de la jurisprudence communautaire concernant d'une part la législation linguistique des États membres ; d'autre part l'article 2 de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

Dans le premier cas, la circulaire indique que la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) a rendu plusieurs arrêts qui précisent les conditions dans lesquelles les États membres peuvent adopter des mesures relatives à l'utilisation de leurs langues dans les mentions d'étiquetage et les modes d'emploi.

La jurisprudence communautaire (notamment l'arrêt du 3 juin 1999, Colim) reconnaît ainsi le principe de l'utilisation des langues nationales pour assurer l'information des consommateurs. La circulaire le précise concernant l'article 2 de la loi du 4 août 1994 : « *Faisant suite à la jurisprudence récente de la Cour, la présente circulaire rappelle que l'article 2 de la loi est applicable lors de la commercialisation en France des biens, produits ou services quelle que soit l'origine de ceux-ci. Ses dispositions ont pour objet d'assurer*

l'information et la protection du consommateur afin qu'il puisse acheter et utiliser un produit ou bénéficier de services en ayant une parfaite connaissance de leur nature, de leur utilisation et de leurs conditions de garantie. »

II. Les dispositions réglementaires : les mentions en langue étrangère, les moyens non linguistiques et l'incompétence des ministres

La jurisprudence communautaire, comme l'illustre l'arrêt précité, outre la reconnaissance du principe de l'utilisation des langues nationales, admet qu'une langue aisément compréhensible pour les consommateurs soit utilisée, ainsi que d'autres moyens que le moyen linguistique (dessins, symboles, pictogrammes...), dans la mesure où ils permettent une information appropriée des consommateurs.

L'avant-dernier alinéa annulé de la circulaire confirme la jurisprudence communautaire : « [...] *l'article 2 de la loi ne fait pas obstacle à la possibilité d'utiliser d'autres moyens d'information du consommateur, tels que des dessins, symboles ou pictogrammes. Ceux-ci peuvent être accompagnés de mentions en langue étrangère non traduites en français, dès lors que les dessins, symboles ou pictogrammes et les mentions sont soit équivalents, soit complémentaires, sous réserve qu'ils ne soient pas de nature à induire en erreur le consommateur. »*

Le Conseil d'État a retenu que cet alinéa constituait une règle nouvelle, de caractère impératif, que les ministres n'avaient pas compétence pour édicter.

Ce motif d'annulation se fonde, selon une jurisprudence fermement établie du Conseil d'État, sur l'absence d'un pouvoir réglementaire général qui leur est conféré.

III. La généralité des termes de l'avant-dernier alinéa

Outre l'incompétence, la haute juridiction administrative a prononcé également l'annulation de cet alinéa sur le fond. Elle a considéré qu'il excédait, par la généralité de ses termes, les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs poursuivis par différentes directives communautaires (directives sur l'étiquetage des denrées alimentaires, les dénominations textiles, les produits cosmétiques, les détergents, les jus de fruits ou la sécurité des jouets).

Sans qu'il soit besoin d'examiner ces textes, leur invocation par le Conseil d'État apparaît surprenante : il s'agit de textes sectoriels transposés en droit interne par différents textes réglementaires spécifiques indépendants de la loi du 4 août 1994. C'est en l'absence de textes communautaires sectoriels que la généralité des termes de l'avant-dernier alinéa doit être appréciée.

L'annulation de cet alinéa va contraindre la France, afin de répondre à la mise en demeure que lui a adressée la Commission européenne le 13 juin 2000 à la suite de l'arrêt Colim précité, qui a motivé la circulaire, à adopter par voie réglementaire les dispositions de cet alinéa. L'objet du nouveau texte sera, sur le fond, d'assurer au consommateur, conformément à la jurisprudence communautaire, une information appropriée indépendamment du moyen utilisé, et non seulement de ne pas l'induire en erreur, comme le prévoyait l'avant-dernier alinéa de la circulaire.

Jean-Claude AMBOISE

LE « ONZE » D'ANGLETERRE (SIC)

Pour être en mesure d'informer ou d'instruire de façon fiable, il faut évidemment avoir les compétences et la culture générale les plus vastes qu'il soit possible. Certes, aucune personne ne saurait être infaillible ou omnisciente, mais du moins attend-on d'un spécialiste de telle ou telle discipline, de tel ou tel art, qu'il maîtrise son sujet. S'il aborde un domaine qui lui est moins familier, on est en droit d'espérer qu'il se soit documenté sérieusement avant que de parler ou d'écrire sur ledit sujet, ou bien que son érudition soit suffisante pour lui permettre de s'exprimer. Sinon, gare aux bévues !

Une fois encore, nous dirons que chacun de nous a des lacunes, ce qui interdit à quiconque de se conduire en Aristarque forcené ou en Zoïle plus que cuistre. Toutefois, on peut s'étonner des « hénaurmités » (pour écrire à la manière de Flaubert) écrites ou proférées par des professionnels de l'information...

On rappellera donc à un journaliste spécialiste de la voile qu'il existe des chiffres arabes et des chiffres romains, en espérant que, dès lors, il ne prétendra

plus que le premier yacht-club de la planète a été créé par « *Charles II* [... onze !] *d'Angleterre* » quand celui-ci était réfugié en Hollande.

Effectivement, après avoir été battu à Worcester par Cromwell, en 1651, le fils de Charles I^{er} Stuart, dut reprendre le chemin de l'exil, pour les Provinces-Unies. Il remonta sur le trône grâce au général Monk, d'une part, et, d'autre part, à sa propre déclaration de Breda – en Hollande, donc – en 1660... Portant le même prénom que son père, auquel il succéda comme roi, avec comme seule interruption la république de Cromwell, il régna sous le nom de Charles II (deux !).

Le mot *yacht* venant du hollandais *jacht* – « chasseur » –, il est plausible que les premières courses d'embarcations aient eu lieu le long des côtes bataves. En revanche, de nombreuses sources consultées (dont l'encyclopédie *Depuis quand ?*, de Pierre Germa, chez Larousse) accordent à la ville irlandaise de Cork la fondation du premier yacht-club de la Terre, en 1720. La course signalée dans son *Journal* par le mémorialiste Samuel Pepys – qui contribua à la restauration de Charles II –, course qui opposa en 1662 le yacht royal anglais, mené par le roi en personne, et un navire hollandais, ne peut pas être assimilée à la création d'un yacht-club. À la rigueur peut-on y voir la première « régata »...



L'exigence d'érudition tout autant que de rigueur et de prudence que doivent absolument s'imposer les journalistes concerne aussi les correcteurs et réviseurs. Parmi ces derniers, auraient dû s'informer celui qui changea avec légèreté le nom du théologien genevois Louis Segond (... avec un *g*, d'ailleurs !) en un prétendu roi, prince ou grand-duc « Louis II », et celui qui modernisa imprudemment l'historique dépêche d'Ems en une « dépêche d'E.M.S. » qu'il s'imaginait forcément issue d'une agence de presse...

• **Tous les numéros d'ordre des papes, des rois, des princes régnants, des grands-ducs... s'écrivent en chiffres romains** (sauf en poésie classique, naturellement, où ils s'écrivent en toutes lettres).

Jean-Pierre COLIGNON

Cercle des journalistes

SAUVONS L'OÛQUEQUI !

Il faut bien se rendre à l'évidence, l'*oùquequi* est menacé, telles certaines espèces d'animaux en voie de disparition.

Mais, me direz-vous, qu'est-ce que l'*oùquequi* ?

C'est un « composé-trilobé-sécable » dont l'usage remonte aux temps anciens. Oui, l'*oùquequi* est menacé. Les cultivateurs d'*oùquequi* ont bien senti le vent venir, ayant créé, il y a fort longtemps, une comptine pour le faire durer. Qui ne se souvient de la chanson *Prom'nous dans les bois* et de ses phrases interrogatives :

« Loup y es-tu ? M'entends-tu ? Que fais-tu ? » Mais certains cultivateurs, allant vers la facilité, ont voulu appliquer à l'*oùquequi* une nouvelle technique. Et là, patatras ! Il est sorti quelque chose qui n'avait plus rien à voir avec l'original. Cela se vérifiait d'ailleurs avec la comptine : « *T'es où ? Tu m'entends ? Tu fais quoi ?* ». Cela n'avait plus de musique.

L'*oùquequi* ne se porte bien que s'il est mis en début de phrase, sachant quel rôle important il a dans la formulation interrogative, mais alors il est si beau, tandis que, mis en fin d'une phrase qui commence dans une forme affirmative, il s'étiole, se fane, perdant son sens.

Alors, mes amis en DLF, si par hasard vous rencontrez une de ces personnes qui inconsciemment, mais insidieusement, participent à la mort lente de l'*oùquequi*, de grâce, faites-lui remarquer son erreur. Merci pour lui.



Michel CROZIER

SUR L'INTERNET

Notre amie Jacqueline Picoche, spécialiste de lexicologie et auteur de plusieurs dictionnaires et ouvrages sur le vocabulaire, vient d'ouvrir un site sur lequel vous découvrirez, outre celle des mots, ses autres passions :

<http://www.jacqueline-picoche.com/>

Créé par une anglophone, le site intitulé « French Grammar Central » offre près de 585 liens vers des exercices ou des explications de grammaire française : http://globegate.utm.edu/french/globegate_mirror/gramm.html

G. M.-V.

POUR LE PLAISIR ...

Reconnaissez-vous l'auteur de ce texte ? (Réponse à la page V.)

Quelle serait une société universelle qui n'aurait point de pays particulier, qui ne serait ni française, ni anglaise, ni allemande, ni espagnole, ni portugaise, ni italienne, ni russe, ni tartare, ni turque, ni persane, ni indienne, ni chinoise, ni américaine, ou plutôt qui serait à la fois toutes ces sociétés ? Qu'en résulterait-il pour ses mœurs, ses sciences, ses arts, sa poésie ? Comment s'exprimeraient des passions ressenties à la fois à la manière des différents peuples dans les différents climats ? Comment entrerait dans le langage cette confusion de besoins et d'images produits des divers soleils qui auraient éclairé une jeunesse, une virilité et une vieillesse communes ? Et quel serait ce langage ? De la fusion des sociétés résultera-t-il un idiome universel, ou bien y aura-t-il un dialecte de transaction servant à l'usage journalier, tandis que chaque nation parlerait sa propre langue, ou bien des langues diverses seraient-elles entendues de tous ? Sous quelle règle semblable, sous quelle loi unique existerait cette société ? Comment trouver place sur une terre agrandie par la puissance d'ubiquité, et rétrécie par les petites proportions d'un globe fouillé partout ? Il ne resterait qu'à demander à la science le moyen de changer de planète.

LA LANGUE FRANÇAISE POUR UN PROFESSEUR

LOUISE PELOQUIN



Grâce à Jean-Baptiste Guérin, nous avons fait la connaissance de Mme Louise Peloquin. Ce fut un enchantement de découvrir ce professeur qui enseigne l'anglais et le FLE (français langue étrangère) à Sciences Po et à Dauphine.

Américaine mais aussi française depuis 1996, elle ne cesse de se battre pour que les « Franco-Américains » de Nouvelle-Angleterre (Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island et Vermont) maintiennent leur identité

francophone et soient mieux connus de la grande communauté francophone internationale.

*Nous comptons sur cette toute nouvelle adhérente, comme elle compte sur DLF pour faire largement connaître ces cousins d'Amérique. Voilà pourquoi, nous avons demandé à **Philippe Guisard** de la rencontrer.*

DLF : *Qui sont au juste les Franco-Américains ?*

Louise Peloquin : Ce sont les descendants des Québécois et Acadiens qui, par manque de travail, sont venus s'installer dans les six États du nord-est des États-Unis, entre le milieu du XIX^e siècle et la Seconde Guerre mondiale. Ils y ont fourni la main-d'œuvre dont avait besoin l'industrie du textile. Puis les ont rejoints des journalistes, des avocats, des commerçants... Et petit à petit, des enclaves bilingues (dites « petits Canadas »), dont il reste encore des vestiges, se sont créées dans les villes industrielles.

DLF : *Quelle part de la population représentent-ils aujourd'hui ?*

L. P. : Actuellement, ils constituent, d'après un recensement à critère linguistique, un total de 900 000 personnes, soit deux fois plus que les francophones de Louisiane. Pourtant, malheureusement, cette part de la Francophonie reste méconnue. La raison ? La musique, le folklore, sa position australe sont autant d'atouts pour la Louisiane, alors que les Franco-Américains offrent probablement une image plus aride et que, finalement, ils résident en « Nouvelle-Angleterre ». Lors du 1^{er} Sommet de

la Francophonie en 1986, la Louisiane fut officiellement invitée, les Franco-Américains non.

DLF : *Outre leur pratique de notre langue au sein de leur famille, comment se marque leur attachement au français ?*

L. P. : À l'heure actuelle, il existe environ cinq cents organisations qui s'intéressent à leurs ancêtres québécois. L'une d'elles, par exemple, s'est mise sous le patronage de Jeanne Mance, cofondatrice de Montréal. Il y a trois ans, une soixantaine de femmes de cette association se sont rendues à Langres, ville natale de J. Mance. On leur a montré son acte de naissance et son baptistère. Les Franco-Américaines en pleurèrent d'émotion.

DLF : *Dans ces conditions, quel est votre regard sur le monde francophone et la Francophonie ?*

L. P. : Je crois que la Francophonie ne doit pas ignorer certaines communautés, car elle incarne avant tout un message de paix. Personnellement, mon dévouement viscéral et bénévole à cette cause m'a toujours procuré une grande joie. Il influence en profondeur mon enseignement. Mais il ne faudrait surtout pas que la francophonie se perde dans des considérations purement politiques.

Louise Peloquin est née à Lowell, Massachusetts, en 1952.

Professeur, traductrice, interprète, journaliste et conférencière.

Études universitaires à l'université de l'Assomption de Worcester (Massachusetts) et de Middlebury (Vermont). M.A. (maîtrise) de français en 1975. Doctorat de 3^e cycle en 1981 à l'université de Besançon pour sa thèse de linguistique appliquée : « Images de la langue et de la culture françaises hors de France ». M.A. d'espagnol et « Doctorate in Modern Languages » à Middlebury (1985).

Enseignante à l'université Paris-IX Dauphine et à l'École nationale supérieure des arts et métiers, Louise Peloquin est depuis 1991 maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris.

Publication de dizaines d'articles dans de nombreuses revues.

Livres : *L'Identité culturelle : les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre* (1983). *L'Histoire de la statue de la Liberté* (1986). Et ouvrage collectif : *L'Enseignement aux enfants migrants* (1984).

Coordination et édition du numéro 70 d'*Études de linguistique appliquée* (Didier Érudition, 1988) : « Foyers francophones aux États-Unis », avec treize articles sur la présence francophone en Amérique.

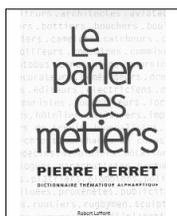
NOUVELLES PUBLICATIONS

DICTIONNAIRE D'HISTOIRE DE LA PHARMACIE, DES ORIGINES À LA FIN DU XIX^e SIÈCLE. Sous la direction d'Olivier Lafont
Pharmathèmes Éditions, Communication, Santé, 2003, 436 p., 39 €



La médecine disposait d'un dictionnaire historique, la pharmacie en était dépourvue. Ce nouvel ouvrage comble donc un grand vide. Il développe aussi bien les aspects socio-culturels, techniques, artistiques et juridiques que les différentes théories ayant trait aux médicaments. Il présente également l'évolution de la formation des apothicaires, qui deviendront des pharmaciens au XVIII^e siècle.

Pierre DELAVEAU



LE PARLER DES MÉTIERS. Dictionnaire thématique alphabétique,
de **Pierre PERRET**
Robert Laffont, 2002, 1 176 p., 55 €

Cet ouvrage du célèbre amuseur chansonnier groupe par catégories professionnelles un vocabulaire très vaste, marqué toutefois par un caractère souvent familier, voire argotique – il s'agit plus particulièrement d'expressions orales que n'eût point négligées un Audiard. En particulier, lire les chapitres « Police », « Délinquance », « Prostitution », « Drogue » est instructif pour ceux qui ne sont pas au parfum. La préoccupation de l'auteur semble rejoindre celle que nous avons exposée ici dans le numéro 209 de cette revue : tenir un registre des mots professionnels qui sont un domaine précieux de la langue vivante. Ce dictionnaire mérite donc intérêt et il est inutile de souligner son succès en librairie.

Pierre DELAVEAU

LES NÉOLOGISMES, de **Jean PRUVOST** et **Jean-François SABLAYROLLES**
PUF, Que sais-je ?, n° 3674, 2003, 128 p., 7,50 €



Jean Pruvost est professeur de linguistique à l'université de Cergy-Pontoise et directeur d'un laboratoire de recherche sur le lexique au CNRS, et membre de DLF. Jean-François Sablayrolles est maître de conférences à l'université Paris VII-Denis-Diderot.

La création lexicale est inhérente à l'histoire d'une langue : l'évolution des rapports sociaux, l'apparition de nouvelles techniques et de nouveaux objets induisent nécessairement l'émergence de nouveaux mots. Après avoir montré le rôle dévolu au phénomène néologique au cours de l'histoire de la littérature française depuis le Moyen Âge, tout particulièrement à l'époque de la Pléiade, les auteurs se sont attachés à saisir les divers procédés morphologiques qui président aujourd'hui à la naissance des néologismes. La clarté de l'écriture et la richesse des informations sont propres à satisfaire aussi bien la curiosité de quiconque s'intéresse au français contemporain que celle du linguiste averti. L'un comme l'autre y trouveront le témoignage de la capacité créatrice du français contemporain.

Claude GRUAZ



De Gilles HENRY, aux éditions Tallandier (15 €)

PETIT DICTIONNAIRE DES MOTS QUI ONT UNE HISTOIRE (1991, 336 p.)

PETIT DICTIONNAIRE DES PHRASES QUI ONT FAIT L'HISTOIRE (1992, 416 p.)

PETIT DICTIONNAIRE DES EXPRESSIONS NÉES DE L'HISTOIRE (1993, 270 p.)

PETIT DICTIONNAIRE DES LIEUX QUI RACONTENT L'HISTOIRE (1998, 240 p.)

Même si ces titres nuancés (tous republiés en 2003) peuvent le faire hésiter, l'acheteur fera toujours un bon choix : Gilles Henry, membre de DLF, sait nous distraire et instruire. Seule erreur à signaler « pour mémoire » : la Belle Époque n'est pas la fin de siècle (1880-1900) mais la période bénie d'avant-guerre (1900-1914). Combien de bons mots promis à l'immortalité, du malicieux Fontenelle qui se lamente et nous rajeunit d'un coup : « *Ah ! si j'avais mes quatre-vingts ans !* » à l'obséquieux Calonne : « *Si cela est possible, c'est fait ; si cela est impossible, cela se fera* », en passant par l'impertinent Rivarol répondant à qui lui promettait de lui écrire le lendemain « *sans faute* » : « *écrivez-moi comme à votre ordinaire* » ! Combien de lieux prennent en défaut notre mémoire : « *traité de Sèvres* », « *aigle de Meaux* », « *possédées de Loudun* », « *Vénus d'Arles* » ! Saviez-vous que notre « *landau* » vient de Landau, ville d'Allemagne qui se spécialisa dans la fabrication de voitures à quatre roues et à deux banquettes dominées par deux soufflets s'ouvrant et se fermant à volonté ? Quant à l'inventeur de la location de carrosses, il ne savait pas quelle conséquence aurait le fait de remiser ses voitures dans un hôtel de la rue Saint-Fiacre !

Romain VAISSERMANN



L'AFFAIRE EST DANS LE SAC ET NOUVEAUX MYSTÈRES DES EXPRESSIONS FRANÇAISES, de Colette GUILLEMARD

Bartillat, 2003, 252 p., 20 €

Deux cent cinquante petites pages sur diverses expressions qui piquent notre curiosité. Y fleurit l'anecdote, y sévit l'étymologie, s'y confirme le talent déjà affirmé de Colette Guillemard pour satisfaire en nous l'enfant qui ne cesse de demander « pourquoi ? ». Sont passées en revue : « *au temps pour moi* », « *repandre du poil de la bête* », « *collet monté* », « *être au four et au moulin* », « *n'en pouvoir mais* »... L'auteur alterne vraies énigmes et petits essais en prose que ne fait qu'illustrer une expression simple à expliquer (« *perdre le nord* », « *les caprices de la météo* », « *mal-être et bien-être* »). Et pourquoi ne pas offrir ce livre pour donner aux enfants le goût de la langue ?

R. V.



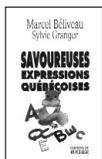
FRANCOPHONIE ET DIALOGUE DES CULTURES, d'Axel MAUGEY

Humanitas, Québec, 2003, 180 p., 25,65 € (en vente à la Librairie du Québec, 30, rue Gay-Lussac, 75005 Paris)

Ce n'est pas dénigrer ce livre que de le définir comme un écrit de propagande. C'est comme si l'on écoutait un orateur parler ; on l'écoute en une journée, on veut le faire entendre à ses amis. Même si cet ouvrage réunit à la va-vite des essais disparates et eux-

mêmes écrits d'une coulée, ce serait une qualité plutôt qu'un défaut : l'urgence est à l'action pour le plurilinguisme. Certaines affirmations à l'emporte-pièce, trop optimistes ou particulières, brouillent la vue qui se veut ample et géopolitique ; mais tout fait ventre et nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre d'un livre de plus sur la francophonie, tant il épouse nos thèses contre l'impérialisme linguistique de l'anglo-américain, tant il se montre enthousiaste à l'idée d'un réveil de la francophonie.

R.V.



SAVOUREUSES EXPRESSIONS QUÉBÉCOISES,

de **Marcel BÉLIVEAU** et **Sylvie GRANGER**

Éditions du Rocher, 2000, 230 p., 13,57 €

Le titre l'indique : les auteurs ont pour seule ambition de divertir. On ne confondra pas ce livre avec un vade-mecum utile au touriste. Un Français paraîtrait se moquer ou prêterait à rire s'il employait des expressions aussi familières sans l'accent adéquat ! Moyennant quoi, il a ses qualités. Ne *levons pas le nez sur* les auteurs, ne *chignons* pas : ils *opèrent*. Peut-on les *truster* complètement ? J'avoue avoir eu peur de me faire *emplir*. Pour finir, *je file de travers* : si vous passez vos jours *éfoiré* devant la télévision, mieux vaut réunir des amis que les expressions populaires n'effarouchent pas et évaluer leur niveau en québécois.

R. V.



LES GRANDES THÉORIES DE LA LINGUISTIQUE.

DE LA GRAMMAIRE COMPARÉE À LA PRAGMATIQUE,

de **Marie-Anne PAVEAU** et **Georges-Élia SARFATI**

Armand Colin, « Collection U : Lettres, linguistique », 2003, 256 p., 23 €

Les linguistes sont souvent critiqués pour leur idiome à part, qui confine à l'ésotérisme. Qui veut dépasser l'obstacle des mots (qu'ils diraient « épistémologique ») pour aller aux choses mêmes a désormais le choix entre consulter ponctuellement un dictionnaire des sciences du langage et lire cette histoire vulgarisatrice. Depuis dix ou vingt ans, aucune vue d'ensemble ne permettait de comprendre les récents progrès de la linguistique au niveau français et international. Bien sûr, les linguistes ont, à la différence des grammairiens, un souci de la langue plus descriptif que normatif ; mais ne sont-ils pas, eux comme nous, « ni laxistes ni puristes » ?

R. V.



LES LANGUES INDOEUROPÉENNES ET LA FAMILLE EURASIATIQUE,

de **Joseph GREENBERG**, préface de **Claude HAGÈGE**, traduit de l'anglais par **Pierre BANCEL**

Éditions Belin, 2003, 400 p., 24,50 €

Le lecteur que l'abstraction d'une histoire de la linguistique au xx^e siècle rebutera, lira sans doute avec davantage de plaisir le livre-testament de Joseph Greenberg (1915-2001). Notre langue française paraît-elle un peu perdue dans le sous-groupe italique du groupe indoeuropéen de la famille eurasiatique ? Ce sont pourtant les dernières avancées de la science. Quand on se reporte à la période préhistorique, la diversité linguistique présente se recompose en quelques grandes familles de langues. La tête tourne à manier, de part et d'autre du continent eurasiatique, les étymologies parentes : Joseph Greenberg

nous parle du jürchen, de l'orotche aussi bien que du louvite ! On ne se sent guère rassuré d'apprendre que le selkoupe n'est autre que le samoyède ostiak. Claude Hagège a tout dit lorsqu'il qualifie l'ouvrage de « fascinant » : son auteur, prestidigitateur, force l'admiration, même si ses reconstructions ne convainquent pas toujours.

R. V.



LETTRES LATINES. RENCONTRE AVEC DES FORMES REMARQUABLES,
de **Laurent PFLUGHAUPT**

Éditions Alternatives, « Écritures », 2003, 160 p., 23,50 €

Un livre d'art à offrir. Un calligraphe vous explique notre alphabet : l'origine des lettres, leurs variations à travers les siècles, de curieuses anecdotes, l'élucidation de nombreuses abréviations. *D* ? Le passage, le devenir selon l'interprétation des chakras. *L* ? Lettre ambiguë, à la prononciation liquide et douce, mais à la forme d'équerre ! *F* ? Lié au souffle et masculin dans le *waw* hébraïque, signe de danger dans « fiel », « fourbe », « fraude » ou « perfide ». Hum ! : l'analyse symbolique a ses limites. Mais elle nous fait voyager à travers des langues parentes au moins par l'alphabet, un alphabet plus de deux fois millénaire.

R. V.



LES NOMS D'ORIGINE GAULOISE. LA GAULE DES COMBATS,
de **Jacques LACROIX**

Éditions Errance, « Hespérides », 2003, 240 p., 28 €

Ce livre hors du commun, doté d'impressionnantes références bibliographiques et d'index thématiques, a une riche iconographie et un résumé imagé à la fin de chacun des quatre chapitres. S'appuyant sur de nombreux dictionnaires étymologiques, recherches historiques et archéologiques, Jacques Lacroix, qui est membre de DLF, étudie les traces que la langue gauloise a laissées dans le français d'aujourd'hui, tant dans le lexique (français standard et langues régionales) que dans les noms de lieux ou de famille. Premier des trois volumes issus de la thèse soutenue par l'auteur en 2002 (les deux suivants, édités dans quelques mois, porteront sur les activités économiques et le domaine du sacré), cet ouvrage peut paraître ardu, mais chacun y trouvera un intérêt pour son nom, le nom de sa région, de sa ville ou de son village d'origine.

Françoise MERLE

Nous vous recommandons ces ouvrages récemment publiés par nos adhérents :

- *Alerte francophone. Plaidoyer et moyens d'actions pour les générations futures*, d'Alfred Gilder et Albert Salon (Éditions Arnaud Franel, 2004, 222 p., 15 €).
- *Qui a peur des sycophantes ? Dictées subtiles et malicieuses (2)*, de Michel Courrot (Mots et C^{ie}, 2004, 120 p., 9 €).

Signalons aussi :

- *Le Pays de la littérature : des serments de Strasbourg à l'enterrement de Sartre*, de Pierre Lepape (Éditions du Seuil, « Fiction & C^{ie} », 2003, 708 p., 26 €).
- *Le Français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, du Conseil supérieur de la langue française (Fides, Québec, 2003, 516 p., 26,68 €).
- *Le Franc-parler*, de Maurice Druon (Éditions du Rocher, 2003, 248 p., 18,50 €).
- *J'te raconte pas ! Les mots ont-ils encore un sens ?*, de Marco Wolf (Balland, 2003, 304 p., 18 €).

LES ANNIVERSAIRES DE L'AN 2004

Littérature

1404

• Mort de Jean Froissart

« Jean Froissart n'est pas seulement l'auteur d'immenses *Chroniques*, qui couvrent la période 1325-1400, soit les origines et une grande partie de la guerre de Cent ans. Il a aussi laissé une œuvre poétique très remarquable et un long roman arthurien en vers, *Méliador*. » (Michel Zink.)

1704

• Mort de Jacques-Bénigne Bossuet

« Pour nous, Bossuet reste avant tout un prédicateur, qui prononça des sermons et des oraisons funèbres [...], mais sa pensée théologique et politique [...] mérite d'être exactement appréciée dans le cadre de l'histoire religieuse, intellectuelle et littéraire du XVII^e siècle. »

(Jacques Le Brun.)

• Mort de Louis Bourdaloue

« Il faut redécouvrir Bourdaloue, dont l'œuvre témoigne de ce qu'était l'éloquence du Grand Siècle : éloquence logique, précise, qui entraîne irrésistiblement vers son but. » (Jean-Pierre Landry.)

1804

• Naissance d'Aurore Dupin, baronne Dudevant, dite George Sand

« Équivalente des grandes romancières britanniques, en moins intimiste et plus sociale, elle fut l'égale des plus grands "*la reine de notre génération littéraire*", disait Buloz (directeur de la *Revue des deux mondes*), l'alter ego de Victor Hugo. » (Michelle Perrot.)

• Naissance de Charles-Augustin Sainte-Beuve

« Chez Sainte-Beuve, le critique a de nos jours presque fait oublier le poète mais c'est à juste titre qu'Anatole France jugeait que dans sa poésie se "*peint l'âme la plus curieuse, la plus sagace et la plus compliquée qu'une vieille civilisation ait jamais produite.*" » (Wolf Lepenies.)

1854

• Mort de Félicité de La Mennais, ou Lamennais

« Le rayonnement de sa pensée a été grandement servi par une écriture ardente, une argumentation pressante, une passion polémique, qui lui ont valu [...] l'admiration des écrivains ses contemporains et qui lui assignent une place éminente dans la littérature romantique. » (René Rémond.)

• Naissance de Jean-Nicolas-Arthur Rimbaud

« La figure du "voleur de feu" précède celle du "fils du Soleil" dans le déroulement chronologique de l'œuvre de Rimbaud.

Mais les deux se rejoignent et témoignent de la même nostalgie de l'origine, de la même exigence. » (Pierre Brunel.)

1954

• Mort de Sidonie Gabrielle Colette

« Si Colette partage avec les maîtres du roman contemporain l'art poétique de capter le temps sensible, elle le fait à sa manière incomparable, avec une inhumaine sérénité. » (Julia Kristeva.)

Extraits de *Célébrations nationales 2004* - <http://www.culture.gouv.fr>
ministère de la Culture et de la Communication - Direction des Archives de France, Paris 2003.